



Dossier Exploratoire de Recherche

Sous la direction M. Filippo Pirone

**Un lycée français de Norvège oscillant
entre « fermeture » et « ouverture » par
rapport au monde qui l'entoure**

Tous mes remerciements vont au personnel pédagogique du lycée, à Monica et à M. Filippo Pirone qui m'ont tous aidée à leur niveau, à élaborer ce dossier exploratoire de recherche.

Sommaire

Remerciementsp.2

Introduction.....p.4

Première partie :

1. Les organismes français partenaires du Lycée français de Norvège

- 1. 1. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et l'Education Nationale
 - 1. 1. 1. L'homologation : une mesure qui enferme l'école dans le système scolaire français ?
- 1. 2. La Mission Laïque française
 - 1. 2. 1. Le projet de l'établissement
 - 1. 2. 1. 1. Emmener les élèves à la rencontre de leur pays d'accueil
 - 1. 2. 1. 2. Les projets avec les autres établissements
 - 1. 2. 1. 3. L'influence et l'intégration de la sphère locale

Deuxième partie : La communauté éducative

- 2. 1. Le personnel enseignant
- 2. 2. Le Lycée français de Norvège : entre repère et repaire de familles privilégiées
- 2. 3. L'admission des élèves

Troisième partie : Le contexte de recherche et la méthodologie

- 3. 1. Le contexte de l'étude
- 3. 2. La méthodologie
 - 3. 2. 1. Le terrain de l'étude et le choix de l'interviewé
 - 3. 2. 2. La position du chercheur et le contexte du recueil de données
 - 3. 2. 3. Le déroulement et le bilan de l'entretien



3. 2. 4. Les résultats de l'entretien

4. La conclusion et la poursuite des travaux

Annexes

Références bibliographiques et sitographiques

La retranscription de l'entretien

Tableau d'analyses catégorielles

Introduction

Quand j'ai commencé à chercher un thème pour mon dossier exploratoire de recherche, j'avais retenu certains critères : il devait à la fois traiter d'un sujet qui me serait utile dans l'avenir, et comme il marquait la fin proche de mes études, il devait être une page charnière entre mon passé et mon avenir. Je voulais un sujet qui illustre mon vécu et m'aide à clarifier mes projets.

Aujourd'hui, en Master 1 des Sciences de l'Éducation, j'étais dans le passé étudiante en Langues, Littératures et Civilisations Étrangères, ce qui a été enrichissant d'un point de vue bien sûr intellectuel, mais aussi d'un point de vue humain. Ces études m'ont poussée à aller voir dans la réalité, ce que décrivaient les livres. C'est ainsi que je suis devenue à deux reprises, jeune fille au pair : la première fois en Angleterre et la seconde fut en Norvège. C'est à cette époque que j'ai commencé à m'interroger sur l'éducation. Si je devais résumer mon travail en tant que jeune fille au pair, je dirais qu'il consistait à seconder la mère en toute chose. Mais par ma culture, je pense, j'aidais les enfants à s'ouvrir sur un monde qu'ils ne connaissaient pas grâce à la cuisine, les comptines, les livres et la langue. En outre, en Norvège, je me trouvais dans une famille franco-norvégienne, où les enfants parlaient norvégien avec la mère, et anglais et norvégien avec le père. Les parents parlaient anglais entre eux. Il y avait trois enfants : l'aînée parlait parfaitement norvégien et anglais, la cadette seulement le norvégien, mais avait une assez bonne compréhension de l'anglais et la benjamine était en bas âge donc ne disait que quelques mots de norvégien. Les parents voulaient que je parle anglais et français avec les enfants. Cette famille a été, selon moi, un bon exemple de transmission de culture et d'initiation à de nouvelles langues.

De mon côté, ces études d'anglais et ces voyages m'ont aidée à relativiser, à devenir plus tolérante, à comprendre que l'herbe ailleurs n'est ni forcément plus verte, ni moins verte, et enfin à m'ouvrir à la différence car elle peut aider à mûrir et n'est pas toujours une barrière.

Enfin, mes projets professionnels se tournent vers l'enseignement à l'étranger, mais mon choix ne s'est pas encore arrêté sur le type d'établissement dans lequel je voudrais exercer. Ainsi, ce dossier exploratoire de recherche s'inscrit aussi dans une dimension personnelle : en savoir davantage sur les lycées français de l'étranger. C'est ainsi que pendant mon séjour en Norvège, j'ai pris contact avec cet établissement que l'on se contentera de nommer, pour respecter l'anonymat, le Lycée français de Norvège.

Lorsque j'ai commencé cette recherche, ce qui a retenu tout d'abord mon attention est sa dénomination, on trouve d'une part le terme « français » et d'autre part « de Norvège ». Ceci m'a donné l'impression que différentes influences s'exerçaient sur cet établissement.

Si nous considérons donc cette institution scolaire comme avant tout influencée par la France, cela renvoie au rôle de toute école française, c'est-à-dire sa « *fonction collective* » qui « *a pour objet d'adapter l'enfant au milieu social où il est destiné à vivre* ». En outre, « *l'éducation assure entre les citoyens une suffisante communauté d'idées et de sentiments sans laquelle toute société est impossible* »¹. Ainsi, selon Durkheim, l'école serait le pilier de sa propre société car elle a une fonction de socialisation et elle prépare les individus à vivre en société. L'école serait alors un facteur d'intégration sociale, puisque l'Etat à travers l'école, cherche à fédérer, en aidant les élèves à s'approprier les normes et les valeurs de leur milieu.

Néanmoins cette centralisation de l'éducation semble avoir des faiblesses. En effet, « *la capacité du centre à imposer des règles est moins importante que l'on ne le suppose habituellement pour diverses raisons. La première concerne le caractère assez rudimentaire des contrôles a posteriori de l'action au niveau local dans un système où la régulation intervient essentiellement a priori, au moment de la distribution des moyens. Le deuxième a trait aux multiples contradictions qui se font jour entre l'universalisme de la Règle et la diversité des situations locales qui ouvrent un espace d'autonomie pour les acteurs œuvrant à l'échelle des administrations locales et des établissements. Enfin, les demandes émanant de l'environnement local constituent pour ces organisations locales des contraintes supplémentaires, mais aussi des ressources dans la négociation avec les autorités centrales.* »² Il semblerait par conséquent, que l'emprise de l'Etat ne soit pas si importante, il y a en effet peu de visites d'inspecteurs à cause de l'éloignement géographique de l'école, donc peu de contrôle, ensuite le contexte local crée une autonomie, puisque les acteurs doivent mettre en œuvre des initiatives pour faire face au mieux à la diversité du local et s'adapter au mieux à ses particularités.

La conclusion que nous avons alors tirée est que l'école et plus précisément le Lycée français de Norvège est le centre d'enjeux : « *par son insertion à la fois nationale et locale, l'école se trouve au centre de l'interaction entre les exigences étatiques et les souhaits individuels et peut paraître comme un lieu de rencontre privilégié entre la sphère publique et la sphère privée.* »³ Cet établissement est donc pris entre diverses autorités et influences.

¹ DURKHEIM E., *Education et sociologie*, 1985, pp.58-59

² VAN ZANTEN, *L'école de la périphérie, Scolarité et ségrégation en banlieue*, 2001, p.14

³ CHARLOT B., (s.d.), *L'école et le territoire: nouveaux espaces, nouveaux enjeux*, 1994, p.74



Par cette recherche, nous cherchons donc à observer et à analyser **dans quelle mesure, le Lycée français de Norvège est perméable aux influences du monde qui l'entoure, malgré son organisation qui semble fermée.**

Pour ce faire, nous allons tout à d'abord tenter de déterminer ces influences, puis d'examiner leurs aspects de « fermeture » et d'« ouverture » par rapport à l'environnement de cet établissement scolaire. Nous tenterons alors de confirmer ou d'infirmer les hypothèses suivantes :

- L'action exercée par les institutions et associations françaises qui semble pourtant enclaver l'établissement à l'intérieur de la communauté norvégienne permet une introduction du local et plus largement, de l'international.
- Le Lycée français de Norvège ne met pas seulement en avant la culture et les enseignements français pour séduire les familles de tout horizon.

1. Les organismes français partenaires du Lycée français de Norvège

Selon la Maison des Français de l'Étranger, « au 31 décembre 2011, 5 034 Français étaient enregistrés auprès du consulat de France. La communauté française est au 8ème rang des pays de l'Espace économique européen présents en Norvège et représente environ 5 000



personnes qui résident principalement à Oslo (70 %), Stavanger (16 %) et Bergen (7 %). Une centaine d'entreprises françaises est implantée dans le pays dans différents secteurs et notamment les hydrocarbures »⁴ tel que Total.

En 1972, le Lycée français de Norvège est créé, né de la volonté de l'entreprise Total d'offrir une scolarisation aux enfants de son personnel expatrié. De nombreuses familles ont déménagé en Norvège, influencées entre autre, « *par le rôle central que ces établissements jouent dans l'encouragement à la mobilité et à l'expatriation* »⁵. Le Lycée français de Norvège est un établissement privé et une école d'entreprise gérée pédagogiquement par la Mission Laïque française (MLF).

Le rôle de Total ne s'est pas limité à la création de l'école. En effet, son autorité s'étend sur plusieurs niveaux. Du fait que cette entreprise est la seule à financer le lycée, sans aucune participation de l'Etat français, Total a un poids décisionnel important. Ce dernier se charge de l'admission des élèves, doit donner son accord pour leur exclusion définitive, ainsi que pour le calendrier scolaire décidé, détermine des niveaux de classes qui seront proposés et fixe le montant de l'écolage.

Néanmoins, l'établissement est en lien avec divers milieux, alors Total n'est pas le seul acteur qui s'exerce sur lui. L'école est en effet entourée par de nombreux protagonistes, mesures et espaces de référence.

1. 1. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et l'Education Nationale française

⁴ La Maison des Français de l'Etranger, « Norvège », [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.mfe.org/index.php/Portails-Pays/Norvege>

⁵ France Diplomatie, « Le réseau scolaire français à l'étranger », [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-a-l-etranger/scolariser-vos-enfants-a-l/article/le-reseau-scolaire-francais-a-l>



En premier lieu, certaines des actions exercées sur le Lycée français de Norvège sont institutionnelles. Ces influences institutionnelles proviennent de L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et de l'Education Nationale.

L'AEFE est un établissement public national, contrôlé par le ministère des Affaires étrangères. L'agence s'assure de la bonne marche des écoles françaises de l'étranger dirigées par l'Etat français ou des écoles sous contrat. Néanmoins, son autorité ne s'étend ni aux écoles non homologuées qui dispensent des enseignements français, ni aux établissements scolaires privés homologués par l'Education Nationale française qui ne sont pas conventionnés, tel que le Lycée français de Norvège qui a simplement le statut de partenaire. Ainsi, l'AEFE gère ou travaille en collaboration avec les établissements scolaires de l'étranger, mais partage la direction administrative avec l'Education Nationale française. Selon Jacques Verclytte, directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, les missions du ministère de l'Éducation nationale sont les suivantes :

« La première est de s'assurer que les établissements français à l'étranger représentent l'enseignement français dans ce qu'il a de meilleur. (...) La deuxième mission du ministère de l'Éducation nationale est de s'assurer que les établissements français à l'étranger restent fidèles aux principes et valeurs de notre enseignement public. »⁶

Ce qui laisse penser que tout lycée français de l'étranger a un devoir de conformité avec les préceptes de l'enseignement de l'Hexagone et doit être un digne représentant du modèle français et rassembler toutes les qualités de l'Ecole française. En respectant ces conditions, les établissements qui le désirent, peuvent prétendre à l'homologation, dont sont chargées l'AEFE et l'Education Nationale française.

1. 1. 1. L'homologation : une mesure qui semble enfermer l'école **dans le système scolaire français**

⁶ VERCLYTTE J., (avril 2011) « Le projet pédagogique et éducatif pour l'enseignement français à l'étranger », sur le site *eduscol* [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid46628/le-projet-pedagogique-et-educatif-pour-l-enseignement-francais-a-l-etranger.html>



Pour faire partie du réseau d'enseignement français de l'étranger, le Lycée français de Norvège a dû se faire homologuer et doit se soumettre régulièrement à des vérifications car l'homologation n'est pas définitive. Pour recevoir cette certification, l'établissement doit respecter certains critères : l'école doit délivrer un enseignement conforme aux normes de l'Education Nationale et suivre les programmes. Elle doit aussi préparer les diplômes français tels que le Brevet et le Baccalauréat et doit entre autre respecter les rythmes scolaires et la laïcité.

Grâce à cette homologation, les élèves peuvent passer du Lycée français de Norvège à tout autre établissement français de l'étranger ou se situant sur le territoire français et *vice versa*, sans examen d'admission. On considère donc que les lycées français de l'étranger homologués sont semblables à toute école du territoire français. Ceci donne l'impression que le Lycée français de Norvège est enfermé à l'intérieur de limites.

D'une part, ces limites peuvent apparaître en aval, avec la validation des enseignements. En effet, l'Etat définit les diplômes, c'est-à-dire le Brevet que les élèves du Lycée français passent en 3^e et le Baccalauréat que le lycée prépare en ayant des classes jusqu'en Seconde. De plus, les élèves sont soumis aux évaluations nationales au CE1 et au CM2. Ainsi, bien que les inspections ne soient pas régulières à cause de l'éloignement géographique de l'établissement, ce dernier est évalué sur des références standardisées et nationales.

D'autre part, ces dernières peuvent se présenter également en amont, sous la forme du personnel de l'éducation et des enseignements. En effet, les inspecteurs qui suivent et évaluent le lycée sont sous l'autorité de l'Education Nationale. En outre, le recrutement des enseignants titulaires du Lycée français de Norvège se fait en son sein. Ces freins imposent effectivement à ceux-ci d'être fonctionnaires du Ministère de l'Education Nationale et d'avoir exercé au moins trois ans en France, en tant que titulaires, pour être recrutés. « *Il s'agit de faire partager aux acteurs sociaux les objectifs des politiques d'Etat.* »⁷ Ces professeurs ont ainsi reçu la même formation et doivent normalement partager les mêmes visées et travailler pour atteindre les mêmes buts.

Ces cadres contraignants touchent aussi les enseignements que les établissements homologués doivent offrir à leurs élèves. L'État, par l'intermédiaire de l'Education Nationale, détermine

⁷ CHARLOT B., *L'école et le territoire: nouveaux espaces, nouveaux enjeux*, 1994, p.210

ce qui doit être enseigné dans toutes les écoles de France, et bien sûr ces choix ne sont pas neutres. L'une des missions de l'école est la transmission des savoirs : des savoirs sélectionnés au préalable dans un but précis. Ces savoirs transmettent une culture, par exemple à travers l'enseignement de la littérature, de l'histoire ou de l'éducation civique. Les élèves reçoivent donc un héritage culturel.

Jean-Louis Nembrini, doyen de l'IGEN d'Histoire et Géographie, explique que « *les programmes d'éducation civique, notamment au collège, ont un statut particulier. Il s'agit à la fois de programmes d'enseignement, avec un contenu précis, et une référence éthique, culturelle (...). Ces programmes sont fondés sur les textes porteurs de nos valeurs fondamentales, que ce soient les grandes déclarations ou les préambules des constitutions de 1946 ou de 1958.* » De plus, « *la finalité de l'éducation à la citoyenneté est de faire des élèves des citoyens. Or il ne peut y avoir de citoyens sans Cité.* »⁸ Par conséquent, les savoirs transforment les élèves – ou du moins tentent de transformer – selon un idéal et des objectifs à atteindre. Ainsi par exemple, l'éducation civique transforme les élèves en de futurs citoyens français, en les aidant à s'approprier les normes de leur propre société. En effet, « *l'école est une institution politique, qui s'adresse à des incapables politiques, dans le but de les intégrer à la cité.* »⁹ L'école, sous la tutelle de l'Etat, transmet non seulement les valeurs que celui-ci désirerait que ses ressortissants intègrent, en émettant des enseignements tels que l'éducation morale et civique, mais a aussi « *pour but premier de créer la communauté, c'est-à-dire de donner à tous les hommes ce bagage commun de savoirs, de savoir-faire, de sentiments, qui fonde une nation.* »¹⁰. Sa mission est alors aussi, en principe, d'homogénéiser la société en créant une cohésion sociale et une unité au sein de la Nation.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, l'Etat, par l'intermédiaire de l'Education Nationale, fait des choix concernant les enseignements dispensés. « *Ces choix [scolaires] concernent des enfants, qui sont, (...) pour la société, un enjeu fondamental pour sa reproduction économique, sociale et culturelle.* »¹¹ Les enfants sont un pari pour la société future, alors l'école doit éduquer et former ces citoyens et travailleurs de demain. Ainsi, l'institution scolaire est l'un des piliers de la société, car elle joue un rôle important dans

⁸ <http://eduscol.education.fr/cid46633/l-education-a-la-citoyennete.html> « L'éducation à la citoyenneté »

⁹ Jean-Louis Derouet, *Ecole et Justice : De l'égalité des chances aux compromis locaux ?*, 1992, p.280

¹⁰ Jean-Louis Derouet, *Ecole et Justice : De l'égalité des chances aux compromis locaux ?*, 1992, p.82

¹¹ Van Zanten A., *Choisir son école, stratégies familiales et médiations locales*, p.5

l'insertion professionnelle. Son objectif est donc également de faire évoluer l'économie et de faire progresser sa propre société.

A travers l'homologation, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et l'Education Nationale semblent se comporter à la fois comme des juges qui déterminent quels établissements feront partie de leur réseau, et comme des garde-fous, qui veillent à ce que les lycées de l'étranger soient conformes au modèle français. Mais le Lycée français de Norvège, tel que tous les autres lycées français de l'étranger, bien qu'il soit conforme au modèle français, ne peut être considéré comme n'importe quelle école française de l'Hexagone, car il n'est pas ancré dans un contexte ordinaire. En conséquence, ces institutions ne se cantonnent pas à œuvrer pour la promotion de la culture, des valeurs et de la langue françaises en dehors des frontières de l'Hexagone. Jacques Verclytte, directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, va dans ce sens en déclarant que la troisième mission de l'AEFE « *est d'aider les établissements à mettre en œuvre les adaptations qui sont souhaitables compte tenu de leur contexte d'implantation.* »¹² Nous pouvons alors affirmer que les lycées français de l'étranger ne sont pas des établissements complètement figés dans un moule prédéfini par l'Education Nationale ou l'AEFE. Celles-ci, bien qu'elles puissent être perçus comme des juges ou des sentinelles, exhortent les écoles de l'étranger à coordonner leur organisation et fonctionnement avec le contexte local.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger encourage effectivement l'enseignement des langues étrangères dont celle du pays d'accueil, parce qu'il permet la « *découverte de l'autre* », « *l'ouverture et la diversité culturelles* », et « *la capacité au « vivre ensemble* » ». En se basant sur ce point de vue, apprendre une langue étrangère n'a pas pour seul but de communiquer dans un autre langage, mais c'est aussi découvrir une autre culture, comprendre la population qui parle cette langue : ce qui permet d'oublier ses préjugés et de cohabiter au mieux avec les habitants du pays local.

Enfin, d'après l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, les lycées français de l'étranger sont porteurs de valeurs universelles telles qu'entre autre la « *tolérance* », la « *curiosité intellectuelle* » et la « *promotion de l'esprit critique* ». Dans ce sens, l'AEFE incite les établissements à profiter de leur présence à l'étranger pour amener les élèves à confronter les principes et les mœurs locaux, en se basant sur l'esprit et les valeurs de l'enseignement

¹² VERCLYTTE J., (avril 2011) « Le projet pédagogique et éducatif pour l'enseignement français à l'étranger », sur le site *éduscol* [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid46628/le-projet-pedagogique-et-educatif-pour-l-enseignement-francais-a-l-etranger.html>



français. Dans cette optique, le Lycée français de Norvège aide ses élèves à respecter des pensées et des modes de vie différents, qui leur seront enrichissants, et à comprendre qu'il peut y avoir un écart entre ce qu'ils pensaient être la norme et ce qu'elle est dans une autre culture. En dernier lieu, *« l'enseignement secondaire se fonde sur les disciplines académiques. Celles-ci présentent plusieurs avantages : l'universalisme et la possibilité d'intégrer un très grand nombre de connaissances à partir d'un petit nombre de principes. »*¹³ Dans cette optique, tirer parti et s'adapter au contexte local ne signifient pas remplacer les préceptes mais y introduire des spécificités locales. La Mission Laïque française s'inscrit dans cette perspective.

1. 2. La Mission Laïque française (MLF)

¹³ DEROUET J.-L., *Ecole et Justice : De l'égalité des chances aux compromis locaux ?*, 1992, p.71



La Mission Laïque française est une association qui a pour objet la diffusion de la langue et de la culture françaises par le moyen de la scolarisation à l'étranger, en particulier par un enseignement français à caractère laïque et interculturel, fondé sur des valeurs de laïcité, d'éthique et d'ouverture à l'autre. L'entreprise Total a choisi cette association pour gérer pédagogiquement le Lycée français de Norvège.

1. 2. 1. Le projet de l'établissement

Nous pensons que c'est entre autre le projet de l'établissement, que met en place la Mission Laïque, qui permet que la différence et le local côtoient habilement le « national français ». En effet, le « *projet* », *tel est le maître-mot : il permet d'adapter l'action pédagogique et éducative à l'hétérogénéité du public, de mobiliser les acteurs locaux, d'évaluer et d'ajuster les actions là même où elles se déroulent, (...) d'articuler la politique nationale sur une mise en œuvre locale.*»¹⁴ Par conséquent, le projet de l'établissement est le gage d'une souplesse dans son organisation.

Le Lycée français de Norvège ne peut être considéré comme une école française typique, car non seulement elle se trouve dans un contexte géographique atypique, mais elle accueille aussi un public particulier. Alors, son action pédagogique et éducative reflète cette particularité.

1. 2. 1. 1. Emmener les élèves à la rencontre de leur pays d'accueil

Le public de l'établissement est principalement des élèves expatriés, donc des enfants qui ont dû quitter leurs repères et amis. Quand ces enfants arrivent dans leur pays d'accueil, ils sont confrontés à une nouvelle langue, de nouvelles traditions, à une vision du monde différente, ainsi ils peuvent se sentir déboussolés. De plus, il est parfois difficile et effrayant d'évoluer dans un monde où l'on n'a pas ou peu de repères, par exemple : comment demander son chemin lorsque l'on ne sait pas prononcer les noms des rues en norvégien ? Ces contraintes peuvent pousser les enfants à se raccrocher à ce qu'ils connaissent et pour sortir de leur isolement, vont souvent préférer rester avec d'autres expatriés français pour se rassurer,

¹⁴ CHARLOT B., « La territorialisation des politiques éducatives: une politique nationale » In *L'école et le territoire: nouveaux espaces, nouveaux enjeux*, 1994, p.42

pour rester avec des personnes qui vivent et ont vécu les mêmes choses qu'eux, et parce que la communication sera plus simple.

L'importance de l'ouverture sur le pays d'accueil et même sur le monde, ancrée dans le projet d'établissement peut aider les élèves à faire face à ces problèmes.

En premier lieu, la Mission Laïque française a mis en place un enseignement plurilingue, en harmonie avec son slogan : « 2 cultures, 3 langues », représentant la culture française et celle du pays d'accueil, puis la langue française, anglaise et la langue du pays d'accueil. Par conséquent, le Lycée français de Norvège propose des enseignements multilingues : l'espagnol, le latin (obligatoire en 5^e, puis optionnel), l'anglais et le norvégien, en conformité avec le Ministère norvégien de l'Education qui prescrit que les enfants d'élémentaire et du secondaire doivent suivre des cours de norvégien. Certes, avec les cours de langue, les élèves ne parleront pas couramment norvégien, mais ils apprendront les rudiments qui leur permettront d'appivoiser leur nouveau milieu. De plus, l'établissement a introduit un enseignement renforcé de l'anglais avec un apprentissage précoce de la langue dès la maternelle, et des cours d'Histoire transmis par le professeur d'anglais en collaboration avec le professeur d'Histoire, et des enseignements en Arts Visuels dispensés aussi en co-enseignement. L'apprentissage de l'anglais leur permettra conséquemment d'acquérir une plus grande autonomie et de communiquer plus facilement dans leur nouvel environnement, car la langue anglaise est aussi essentielle pour les Norvégiens et leur est familière.

En second lieu, le slogan de la MLF « deux cultures, trois langues » est également un gage de la découverte du monde extérieur. L'établissement essaie d'élaborer un enseignement enrichissant et multiculturel, reflétant la situation géographique particulière des élèves et en tirant profit de tous les avantages disponibles de l'environnement extérieur à l'école, tels que la diversité culturelle. Ceci a mené l'établissement à inviter des intervenants locaux ou internationaux, tels que des journalistes ou des musiciens pour faire découvrir leur univers aux élèves. Les élèves sont aussi exposés à l'actualité internationale : ils réalisent des journaux-vidéos où ils parlent d'événements internationaux, et nous avons pu observer des pages de journaux et magazines internationaux affichés dans les couloirs, ce qui les invite à lire en anglais. De même, ils sont exposés à la culture anglaise et norvégienne lorsqu'ils jouent une pièce de théâtre en anglais ou apprennent des chants en norvégien, ou défilent aux côtés des autres écoles norvégiennes le jour de la fête nationale norvégienne, le 17 mai.

En outre, les classes organisent des repas où les enfants découvrent de la nourriture étrangère. Par ailleurs, l'introduction du local et de l'international est possible également grâce à des sorties dans la ville lors de visites de musées et de laboratoires locaux, grâce à des voyages en

Europe comme en Angleterre où les élèves ont pu pratiquer l'anglais avec les familles d'accueil qui les logeaient ; ou en Norvège même, où les élèves ont pu découvrir par exemple le sport national norvégien : le ski de fond. Enfin, les enfants sont invités à des conférences ou cérémonies centrées sur l'Europe. Sortir des murs de l'école permet d'éveiller la curiosité des enfants en les incitant à s'intéresser à ce qui se passe ailleurs, et d'élargir leur horizon culturel.

1. 2. 1. 2. Les projets avec les autres écoles

En dernier lieu, les classes de l'établissement se trouvent enclavées dans une école norvégienne, ainsi l'établissement peut travailler au développement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers. Le Lycée français de Norvège agit donc comme un pont entre les élèves de différentes nationalités, d'autant qu'il accueille des élèves de toutes nationalités, religions et cultures. Ces relations entre les écoles française et norvégienne sont rendues possibles grâce à la construction de projets communs. Ceux-ci touchent principalement le champ des Arts Plastiques, à cause de la barrière de la langue. Malgré les langues distinctes qui peuvent créer un frein, les enfants ont la chance de se côtoyer et de travailler ensemble : d'être en interaction. L'établissement scolaire crée un lieu neutre où les enfants deviennent de simples élèves, qui doivent oublier leurs différences et travailler en équipe sur un projet. Des sorties occasionnelles, par exemple aller patiner sur des lacs gelés, avec les élèves norvégiens sont aussi organisées. Ces initiatives peuvent peut-être permettre ainsi d'éviter que les enfants restent tout le temps entre Français, ou du moins entre élèves du Lycée français. Cela peut probablement permettre de « casser la glace », de créer des affinités et de se rapprocher les uns des autres.

A travers ces initiatives et projets, l'école permet d'ouvrir d'autres champs de socialisation aux enfants. En outre, rencontrer diverses personnes de culture et caractères différents permet de mûrir, en confrontant les visions de chacun. Ces actions permettent d'aider les enfants à se débrouiller dans leur vie quotidienne ou dans un contexte plus international, de s'intégrer, ou du moins à comprendre et apprécier leur nouveau milieu, en leur révélant les particularités et secrets du monde qui les entoure. Ces initiatives s'insèrent dans un désir d'éveiller du respect chez les élèves, aussi le règlement intérieur exige qu' « *en toute circonstance, une tenue correcte et un comportement ne risquant pas de choquer les convenances locales sont exigés de tous, à l'intérieur et aux abords du lycée, ainsi qu'au*

cours des déplacements en groupe (sorties pédagogiques). » Dès lors, l'école peut être considérée comme un pont entre les élèves et le pays d'accueil et une aide vers l'acclimatation. Ce processus vers l'acclimatation peut être également entrepris avec l'aide de l'imprégnation et de l'appropriation du local.

1. 2. 1. 3. Influence et intégration du local dans l'organisation

Un établissement étranger, tel que le Lycée français de Norvège, doit faire des ajustements, pour pallier les inconvénients rencontrés à cause des particularités de ce genre d'institutions. Par exemple, parce que les élèves ne sont pas nombreux, on a regroupé des niveaux ; on sollicite la polyvalence des professeurs pour s'occuper de plusieurs disciplines. « *Pour prendre en compte le contexte local (langue, culture), des modalités particulières de mise en œuvre des programmes et objectifs pédagogiques sont possibles, ainsi que des aménagements du calendrier et des rythmes scolaires, dans le respect du volume annuel d'heures d'enseignement.* »¹⁵ L'établissement occupant tout un étage et un bâtiment du rez-de-chaussée d'une école norvégienne, doit respecter les horaires de mise à disposition du bâtiment et a dû assouplir son organisation avec des aménagements, pour tenir compte des contraintes matérielles. Ainsi, l'école ouvre ses portes du lundi au vendredi. Les classes de maternelle fonctionnent à partir de 8h05 (à partir de 9h05 le mercredi) jusqu'à 14h20 (jusqu'à 13h20 le mercredi). Les élèves des classes primaires rentrent à 8h05 (à partir de 9h05 le mercredi) et sortent à 14h20 (à 13h20 le mercredi). Ces horaires de sortie se rapprochent de ceux du primaire norvégien où les enfants sortent entre midi et 14h, selon les jours. Dans le secondaire, les classes se déroulent entre 8h05 et 16h10, selon un emploi du temps.

En ce qui concerne les vacances, si on devait classer celles du Lycée français de Norvège dans une des zones françaises, ses dates de congé seraient le plus comparable à la zone C. En revanche, les fêtes locales sont prises en considération et les vacances du lycée commencent dès le jeudi et non le vendredi soir et les cours reprennent le mardi, et non le lundi. Ce dernier point n'est pas une particularité norvégienne : l'école doit prendre en compte aussi les congés des parents travaillant pour Total, nous supposons donc que c'est par égard

¹⁵ Education.gouv.fr, « Les niveaux et les établissements d'enseignement : Les établissements scolaires d'enseignement français à l'étranger », [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid258/les-etablissements-scolaires-d-enseignement-francais-a-l-etranger.html>

pour les familles expatriées qui doivent voyager pour rentrer dans leur pays natal. Enfin, l'année scolaire a débuté le 4 septembre comme dans l'Hexagone, mais l'année se terminera le 26 juin, contrairement à la France où elle finira le 6 juillet. Nous présumons que c'est par rapport à la mise à disposition du bâtiment scolaire : puisque les élèves norvégiens débiteront leurs vacances le 24 juin, alors les Français devront libérer le bâtiment aussi.

Nous nous sommes rendu compte que la localisation exerçait également une influence culturelle. La société norvégienne s'est effectivement diffusée à l'intérieur du Lycée français de Norvège. Dans ce pays scandinave, les gens n'entrent pas les uns chez les autres sans retirer leurs chaussures et cette règle est strictement suivie aussi dans les maternelles et les écoles primaires, où l'on doit porter soit des chaussons ou des chaussures réservées à l'intérieur. Même les professeurs et les parents qui rentrent dans l'établissement doivent respecter cette règle. Ainsi, nous avons pu lire dans la liste des fournitures à pourvoir par les parents, des chaussons pour se déplacer à l'intérieur des classes de maternelle et de primaire.

Dans cette liste, nous avons pu lire aussi qu'il fallait se munir d'un set et d'une serviette de table, d'une gourde, de couverts et d'une *lunchbox*. Le déjeuner est fourni par les parents, réchauffé au micro-ondes et mangé en classe. En Norvège, il n'y a pas de cantine dans les écoles, alors la *lunchbox* est largement répandue dans la culture norvégienne.

Pour dresser un bilan, nous pouvons établir que l'homologation du Lycée français de Norvège est dans l'obligation de respecter certaines conditions. Mais ces limites permettent tout de même à l'établissement une marge de manœuvre car d'un côté, même si l'AEFE et l'Education Nationale agissent comme des vérificateurs, elles exhortent aussi les établissements à s'appuyer sur la sphère locale. Quant à la Mission Laïque française, bien qu'elle ait pour mission la diffusion et la promotion de la culture et la langue française, cette configuration n'est pas un obstacle à la création d'une cohabitation avec l'univers local, grâce à une souplesse dans l'organisation et à l'introduction de cultures extérieures. En bref, l'école est une passerelle entre plusieurs cultures.

2. La communauté éducative

2. 1. Le personnel enseignant

Le recrutement des enseignants titulaires se fait sur dossier et après entretien avec le chef d'établissement. Les professeurs expatriés signent un contrat de droit privé et ont le statut de fonctionnaire détaché. Les recrutés locaux, quant à eux, sont embauchés directement par le proviseur. Les professeurs sont rémunérés par la Mission Laïque française.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de savoir dans quelle mesure les professeurs sont autonomes.

En premier lieu, « *on a longtemps cru que dans les systèmes hautement centralisés l'existence de programmes nationaux, devant être appliqués de façon identique sur l'ensemble du territoire, garantissait l'homogénéité de la distribution de ces savoirs. Cela revient néanmoins à ne pas tenir compte du fait qu'il y a toujours un écart entre le curriculum formel et le curriculum réel, dû au fait que les enseignants ne sont pas de simples exécutants mais des interprètes des instructions officielles.* »¹⁶ Les programmes nationaux ne peuvent être garants d'une diffusion unique des savoirs. Ce phénomène est accentué par plusieurs facteurs : d'abord à cause des programmes chargés, les enseignants doivent faire des choix, tels que passer davantage de temps sur tels sujets plutôt qu'un autre et parfois même ne pas traiter du tout un sujet. De plus, enseigner n'est pas mécanique car c'est une interprétation individuelle. Dans le Lycée français de Norvège, ces interprétations personnelles sont intensifiées par le fait que tous les professeurs ne sont pas français et ne proviennent pas tous de l'Education Nationale et qu'il y a donc des différences de formation et de culture pédagogique. En outre, bien qu'on applique les directives nationales, il y a introduction du local. Alors même si au final, l'enseignement sera traité sous un angle plus large, il sera tout de même changé par rapport aux prescriptions officielles.

Ensuite, le Lycée français de Norvège donne la possibilité aux professeurs de confronter leurs méthodes d'enseignement avec des professeurs n'ayant pas eu le même parcours professionnel, en engageant des recrutés locaux. En effet, les titulaires de l'Etat français et les recrutés locaux doivent apprendre à travailler ensemble, malgré leurs différences de formation, de pédagogie et de qualification. Ainsi, nous pouvons penser qu'ils s'influencent les uns les autres. D'autant que les recrutés locaux ne reçoivent pas de formation complémentaire, nous pouvons supposer que les titulaires les encadrent ou du moins les conseillent.

¹⁶ VAN ZANTEN A., *L'école de la périphérie, Scolarité et ségrégation en banlieue*, 2001, p.11

Il résulte de tout ceci que les professeurs auraient une autonomie relative. D'une part, ils doivent enseigner des contenus prédéfinis et sont soumis à des inspections. De plus, les professeurs étant embauchés et rémunérés par la Mission Laïque, doivent par conséquent suivre les objectifs de cette association. Aussi, les enseignants s'inscrivent dans le processus de la MLF et observent les objectifs d'ouverture sur le local. D'autre part, comme nous l'avons dit antérieurement les visites d'inspecteurs sont rares et l'interprétation des contenus étant individuelle, les professeurs sont autonomes dans leur façon d'enseigner et d'introduire le local. En outre, les recrutés locaux ne reçoivent pas de formation complémentaire, donc cela peut laisser sous-entendre d'autant plus une relative autonomie.

2. 2. Le Lycée français de Norvège : entre repère et repaire de familles privilégiées

Comme nous l'avons dit précédemment, l'école fait en sorte que les intérêts généraux côtoient les intérêts locaux, ceux des parents inclus, même si le pouvoir des parents, au sein de l'établissement, n'est pas décisionnel. Le lycée français de Norvège a un conseil d'administration nommé le Groupe d'Information et d'Echange (GIE). Celui-ci est composé du proviseur, qui préside aussi la séance, d'un professeur du primaire et d'un du secondaire, d'un parent élu par les cycles du primaire et d'un autre élu par les classes du secondaire, enfin d'un représentant de l'entreprise Total.

Les délégués généraux des parents d'élèves se réunissent au minimum 3 fois par an au sein de ce conseil d'administration. D'après le site de l'établissement, « *le Groupe d'Information et d'Échange est une instance de concertation ayant un rôle consultatif, qui a pour vocation l'information des parents d'élèves par le canal de représentants élus mais qui ne détient aucun pouvoir décisionnel.* » Le proviseur se charge de fixer les dates et heures des séances et d'envoyer les convocations accompagnées de l'ordre du jour. Le GIE a la possibilité de traiter toute question relative à l'activité du lycée à l'exclusion :

- des méthodes et des orientations pédagogiques dont sont chargés les inspecteurs de l'Éducation Nationale
- de la nomination des professeurs qui est du ressort de la Mission Laïque Française
- de la gestion financière et des niveaux de classes encadrés qui sont à la charge de l'entreprise Total.

Nous avons voulu essayer de comprendre les intentions et désirs des parents, car selon Agnès Van Zanten, « *le choix est classiquement l'expression d'une volonté. Il permet de donner une forme concrète à des intentions.* »¹⁷ Que ce soit dans le cas des parents français ou dans celui des parents d'autres nationalités, quelles sont les raisons qui ont pu pousser les parents à se tourner vers ce lycée français de l'étranger ? Qu'est-ce qui a pu les séduire ?

Choisir ce type d'établissement a bien sûr un côté pratique pour les parents français expatriés. Leur progéniture peut suivre ainsi une scolarité cohérente et similaire à celle qu'elle aurait pu avoir en France, et évoluer à travers tout le système éducatif français dans l'Hexagone et à l'étranger, sans contrainte. Mais les parents des enfants scolarisés au Lycée français de Norvège, qu'ils soient français ou d'une nationalité différente, souhaitent aussi scolariser leur progéniture dans un environnement culturel et social particulier.

D'une part, inscrire ses enfants dans ce lycée français est aussi l'occasion de rester au sein de la communauté française pour partager et diffuser à ses enfants les mêmes valeurs, le même genre de pensées et d'éducation qu'ils ont pu recevoir. Certains cherchent ainsi à préserver des valeurs culturelles. D'autres « *développent des comportements de refus par rapport à la langue et à la culture du pays d'accueil. Ces refus sont fondés sur des motifs utilitaires (séjour trop bref, expatriations répétées, difficulté de [la langue] (...), et parfois sur un regrettable repli franco-français dû à des mentalités fermées.* »¹⁸ Les parents d'autres nationalités, quant à eux, peuvent être attirés par ces mêmes conceptions culturelles représentatives du modèle français telles que la laïcité, ou séduits par le modèle français pour sa qualité pédagogique, son exigence, sa « *rigueur ainsi que l'apprentissage de l'esprit critique qui y est délivré* »¹⁹ parfois absents dans d'autres écoles locales.

Ensuite, les diplômes occupent une place importante dans les mentalités et dans la société française où le Baccalauréat est devenu « *un simple certificat de bonne citoyenneté* »²⁰. Par conséquent, les parents tiennent à ce que leurs enfants obtiennent ou du moins préparent les diplômes français. D'autant que « *le niveau d'insertion professionnelle et sociale dépend de plus en plus du niveau scolaire atteint* ». Tandis que pour les parents

¹⁷ VAN ZANTEN A., *Choisir son école, stratégies familiales et médiations locales*, p.1

¹⁸ <http://eduscol.education.fr/cid46629/les-specificites-des-etablissements-scolaires-francais-a-l-etranger.html>

¹⁹ PECH M.-E. (mars 2010), « Les lycées français de l'étranger plébiscités », sur le site du *LeFigaro.fr* [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2010/03/08/01016-20100308ARTFIG00386-les-lycees-francais-de-l-etranger-plebiscites-.php>

²⁰ DEROUET J.-L., *Ecole et Justice : De l'égalité des chances aux compromis locaux ?*, 1992, p.278

d'autres nationalités, l'attrait ne se trouve pas forcément dans la préparation du Baccalauréat ou dans le prolongement de la scolarité dans des établissements supérieurs français, mais dans la réputation et l'image que détiennent les lycées français de l'étranger. En effet, « *en raison du prestige, souvent très ancien, de ces établissements, il existe une forte demande des milieux d'influence du pays d'accueil.* »²¹

Néanmoins, le choix de cet établissement reste principalement pragmatique : « *l'objectif que la société assigne désormais à l'École est d'insérer professionnellement.* »²² Lorsque nous considérons le profil des familles, nous nous rendons compte que celles-ci sont issues de classes favorisées et les parents qui ont réussi professionnellement s'attendent à que leurs enfants suivent le même chemin. D'après Van Zanten, « *les choix scolaires ont des effets à plus long terme que d'autres types de choix (...) Dans des sociétés « scolarisées », dans lesquels les enfants qui ont des trajectoires d'études longues (de type bac+5) passent au moins vingt ans sur les bancs de différents types d'établissements scolaires et dans lesquelles le diplôme joue un rôle essentiel dans l'insertion professionnelle et la mobilité sociale, les choix scolaires ont des incidences bien plus fortes que ceux du lieu d'habitation, sauf quand ces derniers déterminent les écoles que les enfants vont fréquenter.* »²³ Par conséquent, comme les choix scolaires sont importants, puisque c'est l'un des facteurs décisifs de l'avenir professionnel des enfants, les parents visent une certaine qualité dans l'éducation.

Cette qualité passe par les enseignements proposés par l'établissement. Les parents comptent aussi sur l'école pour donner le maximum de chance aux élèves de faire de brillantes études et font un pari sur telle école ou tels enseignements pour consolider la formation de leurs enfants. « *C'est le cas notamment des langues étrangères qui apparaissent aux yeux des parents des classes moyennes supérieures comme un atout essentiel pour l'accès à l'enseignement supérieur d'élite – notamment au vu des coefficients des épreuves de langue dans les concours d'accès aux grandes écoles – et pour des professions très ouvertes sur le marché international.* »²⁴ Par conséquent, le Lycée français de Norvège séduit les parents avec l'enseignement de l'anglais qu'il enseigne dès la maternelle, ainsi qu'avec la préparation d'examens français et de certifications en langues telles que le PET et le FCE.

²¹ VERCLYTTE J., (avril 2011) « Le projet pédagogique et éducatif pour l'enseignement français à l'étranger », sur le site *eduscol* [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid46628/le-projet-pedagogique-et-educatif-pour-l-enseignement-francais-a-l-etranger.html>

²² *L'école et le territoire: nouveaux espaces, nouveaux enjeux*, coordonné par Bernard Charlot, Armand Colin Editeur, Paris, 1994, p.30

²³ VAN ZANTEN A., *Choisir son école, stratégies familiales et médiations locales*, p.6

²⁴ Van Zanten A., *Choisir son école, stratégies familiales et médiations locales*, p.117

Ainsi, s'ils ont choisi ce lycée français, alors qu'ils avaient d'autres possibilités telles que le CNED ou les écoles locales ou internationales, cela signifie que quelque part ils sont satisfaits des programmes éducatifs français et de l'image de « voie d'excellence » que véhiculent les lycées français de l'étranger. D'ailleurs, ceux-ci offrent une insertion socioprofessionnelle conséquente et rendent possible la poursuite d'études supérieures en Europe et en Amérique du Nord grâce à la préparation du Baccalauréat français.

En bref, nous avons pensé que nous pouvions inclure parmi les influences qui s'exercent sur l'école les désirs des parents, puisque même si ces derniers n'ont pas de pouvoir décisionnel, leurs souhaits ne sont pourtant pas ignorés. Cette institution scolaire est effectivement pour Total un paramètre encourageant des parents, soucieux de l'avenir de leurs enfants, à s'expatrier. Quant aux parents d'autres nationalités, en les convaincant d'inscrire leurs enfants en son sein, le Lycée français de Norvège contribue au rayonnement de la culture française, dans l'optique de la Mission Laïque de diffuser la culture et la langue françaises. L'école doit donc convenir aux parents, qui ont des attentes au sujet des enseignements transmis et certaines ambitions pour leurs enfants.

2. 3. Admission des élèves

Le but premier de la création du Lycée français de Norvège était d'accueillir les enfants du personnel de Total mais, « *en accueillant de nombreux élèves étrangers francophones, les établissements scolaires français à l'étranger contribuent au rayonnement culturel de la France.* »²⁵

Malgré la dénomination de « lycée », l'école accueille des élèves de la maternelle à la Seconde. Le Lycée français de Norvège accueille tous les élèves français et d'autres nationalités, en fonction des places disponibles. Sont admis :

-les enfants du personnel de Total et des professeurs, en priorité et gratuitement. (si la classe existe dans cette école)

²⁵ Education.gouv.fr, « Les niveaux et les établissements d'enseignement : Les établissements scolaires d'enseignement français à l'étranger », [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid258/les-etablissements-scolaires-d-enseignement-francais-a-l-etranger.html>

- les élèves ayant déjà suivi une année dans le système scolaire français à l'inscription au CE1, ou des enfants français ou des francophones ayant déjà des connaissances du français, après paiement d'écologie.

Par contre, on demande une participation forfaitaire à tous les parents, à la rentrée, pour le matériel fourni.

Comme nous l'avons dit précédemment, tous les élèves ne sont pas accueillis. L'entreprise Total est chargée de sélectionner, parmi les demandes des enfants dont les parents ne travaillent pas pour celle-ci, les élèves qui seront admis ou non. « *En matière de recrutement, on observe que la plupart des établissements, dès lors qu'ils peuvent sélectionner leurs élèves dans le cadre d'un système les dotant d'une certaine autonomie, officielle ou officieuse, développent des stratégies visant à attirer des élèves qui maintiennent ou accroissent leur valeur par leurs qualités scolaires et sociales.* »²⁶. En d'autres termes, le public d'un établissement détermine entre autre l'image que renvoie un établissement.

Premièrement, nous pouvons percevoir alors un certain élitisme. En effet, le Lycée français de Norvège accueille en priorité les enfants de la société Total, donc des enfants issus d'un milieu favorisé. Ensuite, puisque l'école délivre principalement des enseignements en français et que les autres familles doivent payer des frais d'écologie, nous pouvons penser qu'un certain public est visé et qu'il y a une sélection scolaire. L'établissement choisit en quelque sorte sa « clientèle » sur des critères sociaux : nous avons d'une part, des familles aisées et donc capables de payer des frais d'écologie, d'autre part, des enfants de nationalité étrangère qui sont attirés par la francophonie ou qui ont déjà eu des rapports avec la culture francophone souvent en raison d'influences, traditions ou ambitions familiales.

Nous considérons donc que les élèves sélectionnés sont ceux qui pourront réussir au sein de l'établissement et ceux qui seront à la hauteur du niveau d'enseignement par leurs connaissances du français ou par leur passé scolaire dans le système scolaire français. Les enfants viennent relativement du même milieu social et ont majoritairement le même niveau scolaire, ce qui crée des classes plutôt homogènes au niveau du savoir, les enfants en difficulté ne doivent pas être nombreux. En « triant » les élèves, on ne prend pas le risque d'un échec. L'école se refuse donc d'être efficace vis-à-vis de tous.

²⁶ VAN ZANTEN A., *L'école de la périphérie, Scolarité et ségrégation en banlieue*, 2001, p.7

Si nous prenions seulement en compte le fait que le Lycée français de Norvège ne prend pas en compte les nationalités des enfants, comme critère d'admission, nous considérerions que l'établissement s'inscrit dans une ouverture. Cependant, les autres paramètres balayent cette modalité. En effet, les conditions d'admission sont très restrictives et enferment l'établissement.

3. Contexte de la recherche et Méthodologie

3. 1. Le contexte de l'étude

D'une part, selon Yves Aubin de la Messuzière, président de la Mission Laïque française, dans l'annuaire de la MLF datant de 2010, « *le propre de la Mission laïque française est en effet d'être présente là où la demande d'enseignement français et* » à la

française » est forte, et d'y concevoir des modes de partenariat qui puissent à la fois garantir la qualité de son projet tout en respectant les règles et spécificités des pays d'accueil des établissements. » Dans cette description, nous percevons le désir de respecter les prescriptions françaises, tout en ayant de l'égard pour le pays d'accueil.

D'autre part, « les établissements français à l'étranger sont répartis dans 125 pays. Seule la France bénéficie d'un réseau de cette taille. »²⁷ Cette configuration éparpillée et éloignée de la France invite les établissements à une autonomie jusqu'à une certaine mesure.

Il est de notre intention de comprendre le fonctionnement du Lycée français de Norvège, ce qui implique entre autre ses modes de partenariat, l'impact des institutions françaises et des influences locales. En définitive, notre but est de répondre à cette problématique :

Dans quelle mesure, le Lycée français de Norvège est-il perméable aux influences du monde qui l'entoure, malgré son organisation qui semble fermée ?

En tentant de résoudre ces hypothèses :

- L'action exercée par les institutions et associations françaises qui semble pourtant enclaver l'établissement à l'intérieur de la communauté norvégienne permet une introduction du local et plus largement, de l'international.
- Le Lycée français de Norvège ne met pas seulement en avant la culture et les enseignements français pour séduire les familles de tout horizon.

3. 2. La méthodologie

3. 2. 1. Le terrain d'étude et le choix de l'interviewé

²⁷ VERCLYTTE J., (avril 2011) « Le projet pédagogique et éducatif pour l'enseignement français à l'étranger », sur le site *éduscol* [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid46628/le-projet-pedagogique-et-educatif-pour-l-enseignement-francais-a-l-etranger.html>

Etudiant le Lycée français de Norvège, il nous paraissait évident de prendre directement appui sur ce même établissement, pour recueillir des données au plus près de la réalité. De surcroît, notre choix de l'interviewé s'est porté sur le proviseur de l'établissement.

Nous avons choisi en priorité ce protagoniste de l'école pour plusieurs raisons. La première est que l'on considère que les chefs d'établissements ont une fonction multitâche. Le proviseur est à la fois le « garant de la loi à l'intérieur » et « porte-parole d'un discours officiel » et il a un rôle médiateur entre l'intérieur et l'extérieur. La deuxième raison est que le principal est au poste de décideur et de ce fait, il peut mettre en place des projets suivant non seulement les objectifs qu'il poursuit et les caractéristiques de son établissement, mais également suivant les règles qu'il doit appliquer.

3. 2. 2. Position du chercheur et contexte du recueil de données

Jusqu'au commencement de cette recherche, j'avais surtout entendu parler des lycées français dans les médias, par rapport à leur réputation, à la loi de Nicolas Sarkozy sur leur gratuité ou encore pour les enfants de célébrités qu'ils accueillent. Ainsi, mes connaissances sur le sujet étaient limitées. Toutefois, me destinant à enseigner à l'étranger, je devais taire mes *a priori*, afin de rester neutre.

Pour mener à bien cette étude, nous avons choisi l'approche qualitative, avec l'utilisation de l'entretien directif. Notre but était de comprendre et de recueillir des données en relation avec le thème à travers le point de vue du proviseur. D'autant que même si nous nous étions informée au préalable au sujet du Lycée français de l'étranger, afin d'élaborer notre grille de lecture, certains points étaient restés flous et c'était donc également l'occasion de les éclaircir. En outre, nous avons opté pour un entretien libre car nous n'avions pas d'hypothèses préalables.

3. 2. 3. Déroulement et bilan de l'entretien

Par la situation géographique de l'établissement, cet entretien a exigé une certaine organisation. Il y eût d'abord des échanges de courriers électroniques pour choisir la période de mon arrivée. Cependant le jour dit, le proviseur fut accaparé et stressé par la visite d'un intervenant extérieur et nous avons préféré repousser l'entretien à un autre jour. Ce jour-là, le proviseur nous avait paru strict et cela nous avait fait un peu redouter le déroulement de l'entretien.

Pour dire quelques mots sur l'entretien, il s'est déroulé dans son bureau, dont il avait fermé la porte. Le proviseur était à sa place, derrière son bureau, et nous, nous étions assise en face de lui. Le téléphone a sonné plusieurs fois, mais il n'y a pas répondu. Malgré ce que nous redoutions, l'atmosphère était bonne et la plupart du temps, le proviseur a répondu à nos questions précisément, sans que nous n'ayons à le relancer. Lorsque nous sommes sortie de son bureau, nous étions satisfaite de l'entretien car nous avons pu éclaircir les points qui nous paraissaient flous.

3. 2. 4. Résultats de l'entretien

Afin d'analyser l'entretien, nous avons choisi la catégorisation avec un tableau d'analyse catégorielle. En l'examinant, nous avons pu prélever les différentes influences qui s'exercent sur l'établissement qui sont Total, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et l'Education Nationale française, les parents et la sphère extérieure à l'établissement. Nous nous sommes vite rendu compte que dans la réalité, ces différents protagonistes ne créaient chez le Lycée français de Norvège ni vraiment une fermeture, ni vraiment une ouverture par rapport à l'univers qui l'entoure, mais qu'ils poussaient plutôt l'établissement à s'inscrire dans un processus d'adaptation pour répondre au mieux aux souhaits de tous et par égard pour le pays d'accueil.

A première vue, l'homologation accordée par l'AEFE et l'Education Nationale, qui oblige entre autre l'école à respecter les rythmes scolaires, à préparer les élèves au passage de diplômes français, à utiliser les manuels recommandés par le Ministère de l'Éducation Nationale, à recruter ses titulaires parmi les fonctionnaires de l'Education Nationale, à suivre conformément les programmes et les objectifs pédagogiques des établissements publics français et à dispenser ses cours en français, l'enferme. Ces derniers points donnent effectivement l'impression de l'enfermer car l'établissement, en plus de se trouver en Norvège, est enclavé dans une école norvégienne donc enseigner du français et des enseignements qui ne sont pas norvégiens l'isolent.

Ensuite, les enseignements français qu'offre l'établissement s'ancrent dans une culture et ont pour mission entre autre de créer une cohésion sociale, de transformer les élèves en citoyens et de former les travailleurs qui aideront à faire évoluer l'économie française.

Par conséquent, ces contraintes ont pour conséquence d'imposer des limites et un modèle à suivre. En effet, en respectant les objectifs français, en recrutant des titulaires de l'Education Nationale et en enseignant des savoirs empreints de la culture francophone, l'établissement fonctionne de la même manière qu'une école traditionnelle du territoire français. Par conséquent, le Lycée français de Norvège semble se fondre dans un moule qui aurait été fabriqué par l'Education Nationale.

Mais en réalité, l'Education Nationale française et l'AEFE ne font que fixer les grandes lignes directives de l'établissement. Certes, un partenariat est mis en place entre la Mission Laïque et l'AEFE, concrétisé par les réunions entre l'ensemble des chefs d'établissement, notamment pour échanger sur leurs pratiques. Puis, l'école bénéficie aussi de droits boursiers sous condition des ressources familiales, par l'État français. Ainsi la seule

autorité qu'ont l'AEFE et l'Education Nationale sur l'établissement se présente sous la forme de l'homologation et des rares visites des inspecteurs. En bref, elles ne font qu'accorder l'homologation et veiller à ce que l'école reste conforme. Ainsi si l'établissement respecte ces grandes lignes, il a aussi la possibilité d'être plus souple et autonome sur d'autres points.

Les autres influences qui entrent en jeu sont celles de l'entreprise Total et de la Mission Laïque française. Cette entreprise est à l'origine de la création de l'école pour au départ scolariser les enfants de son personnel. L'entreprise a un poids important puisque c'est elle qui était chargée de négocier avec la commune pour l'emplacement de l'école et elle assure seule le financement de l'établissement. Cette dernière modalité cause une hiérarchie des admissions des élèves. En effet, étant donné que l'école est financée par Total, les enfants des salariés de l'entreprise sont prioritaires sur les listes d'admission. Les autres places sont disponibles après étude de dossier, aux autres enfants ayant déjà suivi au moins une année d'enseignement en français. Ces admissions sont restrictives et créent une fermeture parce qu'elles s'adressent non seulement en priorité à un public, mais aussi ciblent un profil d'élèves particuliers ayant déjà eu des rapports avec la culture française. Nous pouvons constater alors que l'école ouvre surtout ses portes à des enfants qui ne seront pas en situation d'échec puisqu'ils auraient eu des antécédents dans l'instruction française ou auraient déjà baigné dans la francophonie. En définitive, il y a un entre-soi scolaire où le français occupe une place importante puisque sa connaissance est un critère d'admission.

Enfin, les vacances scolaires sont entre autre aussi organisées en fonction des congés de l'entreprise. Il résulterait de ceci que Total influence fortement le fonctionnement de l'école, en insérant les admissions dans un processus de fermeture car à cause de l'entreprise, l'admission des élèves est en effet très sélective. Mais en choisissant la Mission Laïque française pour gérer pédagogiquement le Lycée français de Norvège, Total montre de surcroît qu'elle a le souhait de s'ouvrir sur le local – en respectant par exemple les fêtes nationales locales et en organisant ses propres vacances en fonction d'elles – et même plus largement sur le monde.

D'une part, la Mission Laïque a pour mission de diffuser la culture et la langue françaises dans les établissements scolaires à l'étranger. Son travail englobe aussi le recrutement des professeurs avec la collaboration du chef d'établissement, lui-même engagé par ce même partenaire. Les enseignants titulaires se sont adressés à la Mission Laïque pour être recrutés, tandis que pour les vacataires, le recrutement s'est fait localement par l'école. Il



Il y a onze temps-pleins et cinq vacataires. La majorité des enseignants est donc des titulaires de l'Éducation Nationale. Nous constatons ainsi que les programmes institués par l'Éducation Nationale sont transmis par des professeurs, eux-mêmes, formés par l'Éducation Nationale. Cette constatation donne l'impression que les savoirs et leurs transmissions se trouvent dans un champ restrictif. Cette impression est renforcée par le fait que même si le chef d'établissement peut recruter des vacataires en fonction de leurs compétences et qualifications, ces vacataires n'occupent que des postes en maternelle et en primaire, excepté entre autre les professeurs de norvégien et d'anglais qui ont aussi un poste dans le secondaire. Les matières qu'ils enseignent – la musique, le norvégien et l'anglais – ne sont pas des « matières principales » et ils travaillent aussi en concertation avec leurs collègues titulaires, comme s'ils avaient besoin de garde-fous. Nous constatons alors que les « postes importants » sont principalement réservés aux enseignants formés par l'Éducation Nationale et que l'on préfère leur confier la responsabilité des classes du secondaire et la préparation des examens. Mais ce système n'est pas complètement figé dans une organisation française. Nous avons l'intuition que faire travailler ensemble des professeurs provenant d'horizons parfois opposés et de culture pédagogique différente, ils ont la chance de pouvoir confronter leurs méthodes d'enseignement et s'influencer mutuellement. De plus, étant recrutés par la MLF ou le proviseur, lui-même embauché par la MLF, ils poursuivent les mêmes objectifs contenus dans le slogan de la Mission Laïque française : « deux cultures, trois langues ».

La première partie du slogan fait référence à la culture de la France et celle du pays local, donc celle de la Norvège. Le projet de l'établissement s'inscrit ainsi dans un désir d'ouverture. Certes, ce sont les programmes et connaissances qu'une école traditionnelle française transmet qui sont enseignés dans le Lycée français de Norvège, mais les professeurs font en sorte d'y greffer des apports reflétant la situation géographique des élèves. On n'hésite pas à faire entrer la diversité culturelle pour illustrer des sujets de cours en allant par exemple aux musées ou pour découvrir comment certaines choses se sont passées ailleurs en confrontant, par exemple, l'histoire et la culture norvégiennes avec celles de la France. On fait en sorte de mettre à profit les possibilités locales et leur situation géographique pour faire découvrir aux élèves des notions, des coutumes locales : les élèves participent alors aux traditions norvégiennes telles que les fêtes nationales et les jours fériés. Les écoliers découvrent ainsi des systèmes et des sociétés qu'il aurait été plus difficile de connaître dans une école française de l'Hexagone.

La deuxième partie du slogan concerne le français, l'anglais et la langue du pays d'accueil, c'est-à-dire ici le norvégien. Il est vrai qu'il y a une loi norvégienne qui oblige l'école à dispenser du norvégien à ses élèves. Mais comme nous l'avons déjà dit, la troisième langue concernée par le slogan de la Mission Laïque est la langue du pays d'accueil. Alors, le slogan sous-entend que le norvégien aurait tout de même eu une place dans le Lycée français de Norvège, même sans cette loi. L'enseignement de cette langue permet aux élèves de se débrouiller et d'acquérir plus d'autonomie dans leur quotidien. Il permet aussi de les mener à apprécier leur nouveau milieu, car apprendre une langue, c'est aussi un pas vers la compréhension de la culture et de la population qui y sont rattachées. L'enseignement de l'anglais, quant à lui, permet aussi plus d'autonomie et une communication plus aisée avec les Norvégiens, pour qui cette langue occupe une place importante. Ici encore, nous découvrons ce désir d'ouverture, en donnant la possibilité aux enfants de connaître leur pays d'accueil et en leur donnant la capacité de communiquer avec d'autres personnes que des francophones.

L'enseignement de l'anglais importe aussi pour les parents. Ces derniers, en majorité expatriés, sont bien placés pour comprendre l'importance de cette langue. L'anglais est en effet une langue importante, et même presque essentielle, pour communiquer et dans le monde du travail. Alors les parents soucieux de l'avenir de leur progéniture attendent que le Lycée français de Norvège l'enseigne. C'est en partie pourquoi l'établissement a donné à cette langue une place préminente. En effet, les élèves commencent à l'apprendre dès l'âge de 3 ans, bien avant l'apprentissage du norvégien qui est seulement au CE2. On enseigne environ 10h de langue et en 6^e, la pratique de l'anglais représente la moitié de l'emploi du temps. En effet, dans le secondaire, on a mis en place des cours supplémentaires en anglais pour que les élèves soient davantage exposés à cette langue grâce au co-enseignement, qui permet de respecter les horaires statutaires. Le professeur d'anglais et le professeur d'histoire par exemple travaillent en binôme et sont tous deux présents devant les élèves pendant le cours. Le professeur d'histoire prépare le cours et le professeur d'anglais le dispense, ainsi on enseigne des cours déjà existants mais en anglais. En outre, le professeur d'anglais est une native, ce qui est une chance pour les élèves d'un point de vue linguistique.

Comme nous l'avons dit antérieurement, l'école accueille des élèves de nationalité différente, mais les causes qui ont poussées leurs parents à porter leur choix sur cet établissement ne sont pas forcément les mêmes.

En premier lieu, il y a les parents expatriés français. Ils sont le plus souvent de passage par leur contrat de 3 ans, et cherchent une certaine stabilité dans le chaos que peut occasionner des déménagements à répétition, surtout dans des pays étrangers où l'on peut facilement perdre ses repères. De plus, ils souhaitent que la scolarité de leur progéniture ne soit pas pénalisée par leur expatriation et qu'à leur retour en France, leurs enfants puissent continuer leur cursus sans difficulté ou puissent réintégrer un établissement français de l'Hexagone à tout moment. Le lycée français de Norvège permet à ses élèves de commencer ou de continuer la scolarité qu'ils auraient eue en France. Les enfants français inscrits dans cet établissement ont aussi la sécurité d'obtenir un diplôme français, le Brevet. Néanmoins, le lycée permet seulement de commencer à préparer le Baccalauréat, puisque les classes ne vont que jusqu'en Seconde. En préparant les diplômes français, les élèves pourront ainsi accéder aux écoles supérieures françaises, sans avoir eu à pâtir des déplacements passés de leurs parents. Ce lycée est donc le gage d'une certaine cohérence de la maternelle jusqu'en Seconde.

Pour d'autres parents qu'ils soient français ou d'une nationalité différente, c'est le moyen de scolariser leurs enfants dans un environnement culturel et social particulier. Pour les Français, c'est la possibilité de rester dans la communauté française afin que les enfants intègrent des valeurs et pensées locales telles que la laïcité. Quant aux parents d'autres nationalités, ils sont séduits non seulement par le modèle français qui met l'accent par exemple sur l'apprentissage de l'esprit critique, mais aussi par la « voie d'excellence », la réputation dont bénéficient les écoles françaises de l'étranger. Ils apprécient aussi le fait que leurs enfants peuvent apprendre la langue française dans une immersion totale. Après, le lycée a aussi l'avantage d'accueillir peu d'élèves par classe, ce qui permet aux enfants de travailler dans de bonnes conditions. Enfin, la dernière caractéristique avantageuse de l'école est son public qui est souvent constitué d'enfants de cadres expatriés ou d'enfants provenant de familles aisées pouvant se permettre de payer les frais d'écolage. Ainsi, les parents peuvent être rassurés par cet « entre-soi scolaire ».

Pour finir, nous constatons que le proviseur, lui-même, s'inscrit dans la démarche d'adaptation, de souplesse et d'ouverture de l'établissement. Le chef d'établissement a évidemment un rôle important et une grande influence dans le fonctionnement du Lycée français de Norvège. Il a un travail multi-tâches qui va des tâches du technicien à celui de recruteur, en passant par celui de professeur. Ensuite, selon le chef de l'établissement, l'école ne doit pas rester figée et doit adapter ses méthodes d'enseignement à son public, un public

dans lequel plusieurs nationalités se côtoient. Nous remarquons, à travers cette interview, que cette ouverture sur l'extérieur est liée aussi à l'intérêt et au souhait du proviseur à faire connaître la culture norvégienne à ses élèves. Ceci est illustré par le proviseur affirmant que l'ouverture dépend aussi du savoir du chef de l'établissement. Ce dernier doit avoir la curiosité d'aller à la rencontre du pays d'accueil pour pouvoir en tirer parti dans ses contenus éducatifs. Ainsi, nous pouvons dire que le projet d'ouverture et le proviseur sont étroitement liés. Le chef de l'établissement considère la découverte de la culture locale comme un « atout de l'établissement ». Selon lui, la présence des enfants à l'étranger est déjà une chance, mais il faut aussi profiter de cette situation privilégiée pour faire découvrir davantage de notions qu'en France. C'est une aubaine de pouvoir s'initier à une nouvelle culture et de pouvoir communiquer avec la population locale. Ainsi, la secrétaire du Lycée français de Norvège, elle-même, est bilingue et a des rapports réguliers avec l'administration norvégienne. De même, le proviseur a des réunions mensuelles avec la directrice de l'école norvégienne. Ainsi, les élèves aussi ne doivent pas s'enfermer mais profiter des opportunités que leur séjour leur offre. Le proviseur souligne le fait que l'éloignement a certains inconvénients tels que le peu de visites d'inspecteurs, mais cela permet aussi une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail. Contrairement aux écoles françaises de l'Hexagone, la situation de l'école, telle que le fait que le lycée se trouve à l'intérieur d'une école norvégienne (les locaux du lycée français se trouvent au troisième étage, pour l'élémentaire et le secondaire, et la maternelle est au rez-de-chaussée) et les conditions de travail de l'établissement, comme le peu d'élèves par classe, facilitent la mise en relation des professeurs français et norvégiens, et sont favorables à la mise en place de projets. Ainsi les élèves du Lycée français de Norvège ont eu la chance de monter des projets non seulement avec des élèves de l'école norvégienne, mais aussi avec ceux d'écoles anglo-saxonnes. Ces projets permettent aux enfants de tous horizons d'interagir et de créer de nouveaux champs de socialisation. A travers ce souhait d'ouverture, l'école devient ainsi non seulement un pont entre les différentes nationalités et cultures, mais aussi entre les religions puisque par exemple les écoles publiques norvégiennes offrent un enseignement luthérien.

Pour dresser un bilan, nous dirions que malgré des caractéristiques qui semblent enfermer le Lycée de Norvège sur lui-même, nous avons pu observer sa démarche vers une adaptation ou une ouverture sur beaucoup de niveaux, en faisant quelques aménagements pour prendre en compte le contexte local. En effet, l'établissement a réussi à associer les

instructions officielles, les et celles de l'entreprise. les enfants aient les mêmes vacances que leurs parents, tout en respectant les rythmes français officiels. Les élèves sont donc en congé selon le calendrier norvégien et en fonction des questions logistiques de l'établissement qu'ils partagent avec leurs homologues norvégiens.

4. Conclusion et poursuite des travaux

Le Lycée français de Norvège est un établissement enclavé physiquement dans



l'enceinte d'une école norvégienne mais qui n'est pas recroquevillé sur lui-même. Tout d'abord, nous avons déterminé que les influences venaient des institutions et associations françaises, des parents, du personnel enseignant et du pays d'accueil. Toutefois, ces gouvernances se font à des degrés différents. L'AEFE, par exemple, ne fait que tracer les grandes lignes de l'organisation de l'établissement mais laisse une marge de manœuvre à l'école pour qu'elle prenne des initiatives. D'autres influencent plus largement le lycée, comme la Mission Laïque qui, par son projet, inscrit l'établissement dans une ouverture vers le local et l'international et le fait s'imprégner des particularités étrangères. En effet, il met en place des activités culturelles, des partenariats et il tente d'intégrer le monde extérieur dans ses projets. Nous pouvons affirmer alors que le projet d'établissement s'inscrit entre autre dans un projet d'adéquation. En effet, on cherche à prendre en compte la situation particulière des enfants, les attentes et préoccupations de chacun des acteurs, les limites imposées par le pays d'accueil et la cohabitation que tout cela implique. Ce lycée français de l'étranger est donc fortement influencé par l'environnement qui l'entoure.

Cette recherche m'a paru quelques fois complexe parce qu'il y avait un certain nombre de paramètres à prendre en compte pour comprendre au mieux le fonctionnement de l'établissement. Ce qui m'a le plus gêné était de m'appuyer sur les écrits, l'interview du proviseur et de ce que j'avais noté lors de ma dernière visite là-bas. J'aurais été plus rassurée dans le cheminement de ma recherche en passant davantage de temps là-bas. De plus, cela m'a montré que j'aurais dû mieux réfléchir avant mon départ aux principales idées que je voulais cibler : la tâche aurait été moins compliquée. Toutefois, je n'ai aucun regret d'avoir travaillé sur ce sujet, car il était relativement inconnu pour moi et il a été donc très enrichissant et parce que mes « maladresses » m'ont permise d'envisager des perspectives pour l'année prochaine.

Mes projets se tourneraient soit sur :

-les contenus éducatifs : dans quelle mesure, le contenu enseigné est-il vraiment sur le modèle français ? Dans la réalité, les objectifs et modèles de référence sont-ils vraiment suivis ?

Soit sur :

-les représentations des parents sur leur propre culture. Les parents d'autres nationalités, sont-ils dans le rejet ? Les parents français, sont-ils dans un chauvinisme ?

Annexes

LES REFERENCES

Les Références Bibliographiques

- AECSE, *L'Etablissement, politique nationale ou stratégie locale ?*, Paris, AECSE, 1990
- CHARLOT B., (s.d.), *L'école et le territoire: nouveaux espaces, nouveaux enjeux*, Paris, A. Colin, Paris, 1994
- DEROUET J.-L., *Ecole et Justice : De l'égalité des chances aux compromis locaux ?*, Paris, Editions Métailié, Paris, 1992
- DURKHEIM E., *Education et sociologie*, Paris, PUF, 1985, pp.58-59
- VAN ZANTEN A., *Choisir son école, stratégies familiales et médiations locales*, PUF, Paris, 2009
- VAN ZANTEN A., *L'école de la périphérie, Scolarité et ségrégation en banlieue*, Presses universitaires de France, Paris, 2001

Les Références Sitographiques

Les Textes Officiels

- Education.gouv.fr, « Les niveaux et les établissements d'enseignement : Les établissements scolaires d'enseignement français à l'étranger », [En ligne]. (Page consultée le 3 février 2012) Disponible à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid258/les-etablissements-scolaires-d-enseignement-francais-a-l-etranger.html>
- France Diplomatie, « Le réseau scolaire français à l'étranger », [En ligne]. (Page consultée le 4 février 2012) Disponible à l'adresse suivante : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-a-l-etranger/scolariser-vos-enfants-a-l/article/le-reseau-scolaire-francais-a-l>
- La Maison des Français de l'Etranger, « Norvège », [En ligne]. (Page consultée le 3 février 2012) Disponible à l'adresse suivante : <http://www.mfe.org/index.php/Portails-Pays/Norvege>
- ROESCH B., (avril 2011) « Les spécificités des établissements scolaires français à l'étranger », sur le site eduscol [En ligne]. (Page consultés le 4 avril 2012) Disponible à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid46629/les-specificites-des-etablissements-scolaires-francais-a-l-etranger.html>

VERCLYTTE J., (avril 2011) « Le projet pédagogique et éducatif pour l'enseignement français à l'étranger », sur le site *eduscol* [En ligne]. (Page consultée le 4 février 2012) Disponible à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid46628/le-projet-pedagogique-et-educatif-pour-l-enseignement-francais-a-l-etranger.html>

<http://www.aefe.fr/> (Page consultée le 10 mai 2013)

Les Autres Références Sitographiques

PECH M.-E. (mars 2010), « Les lycées français de l'étranger plébiscités », sur le site du *LeFigaro.fr* [En ligne]. (Page consultée le 3 février 2012) Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2010/03/08/01016-20100308ARTFIG00386-les-lycees-francais-de-l-etranger-plebiscites-.php>

<http://lycee-francais-stavanger.fr> (Page consultée le 29 mai 2013) <http://www.mlfmonde.org/> (Page consultée le 29 mai 2013)

Interview

-Pouvez-vous vous présenter?

-Oui, bah écoutez, moi je suis M., donc je suis le proviseur de du lycée français de X. en Norvège



-Et quelle formation avez-vous eu?

-Alors moi j'ai eu bah euh je suis d'abord un ancien élève de l'École Normale et puis après je suis devenu professeur voilà

-D'accord et comment s'est passé votre recrutement?

-Vous voulez dire à la Mission Laïque Française pour euh ici?

(hochement de tête)

-Euh bah j'ai fait acte de candidature en constituant un dossier et euh selon la procédure en vigueur de la Mission Laïque Française tout simplement et puis ma candidature a été examinée en commission paritaire et euh elle a été retenue voilà

-Et quelle était votre motivation pour partir?

-Ma motivation euh eh bien euh bon j'enseigne et je dirige des établissements étrangers depuis euh mon assez longtemps et j'apprécie cette euh ce mode de fonctionnement j'apprécie ce mode de fonctionnement euh j'apprécie euh de pouvoir avoir une ouverture euh vers l'extérieur euh j'apprécie les conditions de ces écoles un peu particulières qui font que on a des publics en effectifs assez restreints euh et aussi les moyens qui sont mis à notre disposition et j'apprécie euh d'autant plus que grâce à ces conditions bon je le reconnais qui sont quand même très favorables je peux monter des des projets euh que je ne pourrai pas forcément monter en métropole parce que je n'en aurai pas les moyens

-Selon vous quels sont les principaux inconvénients et avantages à travailler ici?

-Alors des inconvénients euh pff bah je vais vous dire je n'en vois pas beaucoup si ce n'est le fait que nous sommes un peu coupés euh de nos collègues français hein puisque le plus proche établissement est à Oslo c'est-à-dire à une heure d'avion donc on peut communiquer par téléphone mais c'est pas pas facile euh avoir des réunions pédagogiques c'est pas non plus facile euh donc ça effectivement ça peut être un inconvénient la difficulté aussi de de voir des inspecteurs parce qu'à l'étranger euh on n'a pas de visite d'inspecteurs aussi régulière qu'en France euh ça je dirai que c'est le principal inconvénient.

-Et les changements par rapport au trav... au travail en France c'est...

-Une plus grande liberté une plus grande liberté et aussi la possibilité d'entreprendre plus facilement des projets. Alors ça ne veut pas dire que euh je fais n'importe quoi car j'ai toujours des organismes de tutelle auxquels je dois référer mais une plus grande souplesse dans l'organisation du travail mais bon je dois préciser quand même que ce type d'établissement est atypique c'est un établissement qui est relativement atypique par rapport à ce que vous pouvez visiter dans les capitales car c'est un établissement qui est relié au réseau de la Mission Laïque Française et non pas à l'AEFE donc y a une grosse différence bon comme la Mission Laïque française est une structure plus légère on a également des procédures plus légères mais ça ne veut pas dire que les procédures n'existent pas elles existent euh elles sont calées d'ailleurs sur celles de l'Éducation Nationale ou celles de l'AEFE mais disons que euh les degrés intermédiaires euh de la hiérarchie sont diminués donc



les décisions sont plus faciles et ça c'est important.

-D'accord. En quoi consiste votre travail ici?

(sonnerie de téléphone)

-Alors euh compte-tenu de la je dirais de la structure qui est petite euh c'est un travail multitâches parce que bon évidemment je gère l'établissement et je le dirige j'ai également un service d'enseignement euh mais euh comme c'est une petite structure nous n'avons pas les personnels notamment de service que les grands établissements de l'étranger peuvent avoir à leur disposition donc parfois je dois aussi me transformer (rires) en technicien tout simplement parce que je n'en ai pas donc c'est très multitâches bon euh beaucoup de relationnel également euh avec nos différents partenaires euh essayer de découvrir bien évidemment le milieu local pour pouvoir euh s'en servir donc euh la découverte de la culture norvégienne est un atout de cet établissement. Mais encore faut-il soi-même connaître un minimum de culture norvégienne.

-Justement avec qui travaillez-vous en partenariat?

-Alors nous n'avons pas de partenariat en particulier mais nous pouvons travailler avec des écoles en fonction des projets euh bon vous avez vu la configuration de l'établissement nous occupons des bâtiments dans un établissement scolaire norvégien donc tout naturellement nous avons des projets communs avec nos collègues norvégiens alors en raison des barrières linguistiques ce sont des projets qui sont liés aux disciplines artistiques notamment tout ce qui est arts plastiques et la musique mais on peut avoir des partenariats avec des écoles internationales qui ne sont pas forcément norvégiennes mais qui sont anglo-saxonnes.

-D'accord. Euh pensez-vous que le fait de travailler ici a changé vos méthodes d'enseignement?

-Non parce que (soupir) si vous voulez les méthodes d'enseignement moi j'ai toujours considéré qu'elles devaient euh s'adapter euh au ou qu'on devait les adapter au public scolaire qui nous était confié euh donc je les ai changées effectivement parce que c'est un public particulier mais euh en France de la même façon je les changerai en fonction de l'établissement dans lequel je vais être affecté donc pour moi euh je dirais que le fait de m'adapter est plutôt une marque de fonctionnement donc là je m'adapte à la situation de X. en Norvège mais si j'étais je sais pas moi à Saintes ou à euh à Lille je m'adapterai de la même façon donc euh je dirais que mes méthodes c'est m'adapter à mon public donc ça ça n'a pas vraiment changé.

-D'accord. Pouvez-vous me décrire comment fonctionne l'école?

-Alors l'école euh à quel niveau? Parce qu'il y a plusieurs cycles

-En général son statut qui la finance

-Alors bon comme je le disais tout à l'heure c'est une école un peu particulière puisque c'est une école d'entreprise cette école a été fondée par euh la Mission Laïque française en 74 pour scolariser les enfants des collaborateurs du groupe à l'époque c'était Alf Aquitaine qui est devenu après Total hein donc euh c'est Total qui sponsorise l'école hein euh il n'y a pas de participation de l'État français donc c'est Total qui prend en charge entièrement la

l'exploitation de l'école le fonctionnement de l'école

-Et est-ce que l'école a dû s'adapter à des lois norvégiennes ou même françaises?

-Alors françaises oui puisque nous sommes sur la liste des établissements français reconnus par la France hein donc obligatoirement ça nous crée des contraintes mais ce ne sont pas réellement des contraintes puisqu'en fait euh ça consiste à respecter les programmes, respecter les horaires, respecter les rythmes, utiliser les manuels euh qui sont je dirais conseillés par l'Éducation Nationale bon c'est pas a priori une contrainte puisque c'est tout établissement français qui soit en France ou à l'étranger doit observer euh au niveau de la législation norvégienne euh on a dû s'adapter euh en partie en partie parce que bon on a par exemple obligation de dispenser du norvégien voilà mais de toute façon si on n'avait pas eu cette obligation euh moi quand j'arrive dans un pays euh je fais en sorte que la langue nationale soit enseignée bon alors évidemment quand c'est en anglais en langue y a pas de problème mais bon moi j'arrivais d'Indonésie et dans l'établissement que je dirigeais l'enseignement de l'indonésien était organisé de la même façon

-En quoi pensez-vous que c'est nécessaire par exemple pour des enfants de passage d'apprendre la langue du pays?

-Bah pour moi c'est euh je dirais à deux niveaux bon le premier c'est une ouverture sur le pays je pense que euh en général les enfants font ici des séjours de 3 ans qui sont liés aux missions des parents euh bon donc en 3 ans on ne peut pas devenir bilingue c'est évident euh parce qu'on n'est pas en immersion et de toute façon hein euh mais je dirais que c'est quand même une opportunité de connaître une culture et de communiquer avec les nationaux donc quand je dis qu'on ne devient pas bilingue c'est un fait mais qu'on maîtrise un certain nombre d'actes de paroles justement pour avoir des communications et des échanges même basiques avec euh avec les nationaux sont indispensables. C'est un enrichissement personnel euh parce que euh vivre à l'étranger ça ne consiste pas à être replié sur soi-même dans le cadre d'une petite communauté française frileuse c'est aussi s'ouvrir et essayer de découvrir les autres voilà donc l'enseignement du norvégien moi je le considère à deux deux niveaux donc un niveau purement linguistique avec des ambitions qui sont restreintes car comme je le soulignais tout à l'heure on ne peut pas devenir bilingue en 3 ans et puis la découverte aussi de la culture nationale voilà bon et puis à côté de ça euh je dirais qu'apprendre des langues ça permet aussi de faire fonctionner euh des systèmes d'apprentissage euh notamment chez les enfants hein les différentes études ont montré que plus on apprenait de langues différentes et plus on comprenait facilement.

-Je me demandais si vous saviez comment on en était venu à créer cette école dans l'école norvégienne.

-Alors euh vous voulez dire l'affectation des bâtiments?

-Oui

-C'est la commune tout simplement c'est un accord qui s'est déroulé enfin qui a été signé avant que je n'arrive bien longtemps avant que je n'arrive en fait c'était en 74 euh je pense que la commune souhaitait la présence d'écoles internationales donc une école française et donc bon Total a négocié avec la commune l'attribution de locaux donc j'imagine qu'à l'époque bah des locaux indépendants n'étaient pas disponibles et donc euh on a affecté ces

bâtiments à Total enfin à l'école française.

-Et la cohabitation est facile ou pas?

-Oh oui assez facile bon on a je dirais on a des approches un peu différentes notamment en terme de gestion de la sécurité euh puisque euh nos collègues norvégiens ont je dirais la chance (rires) de ne pas être euh sous l'épée de Damoclès de la responsabilité civile hein euh donc ils sont un peu moins regardants sur euh je dirais sur la surveillance mais bon ce sont ce sont des pratiques culturelles hein euh bon nous on est très cadré dans nos pratiques de surveillance on a toujours un surveillant face aux élèves qui leur interdit les pratiques dangereuses etc. euh les Norvégiens sont en présence de leurs enfants mais euh sont beaucoup moins interventionnistes que nous et euh vont leur laisser accomplir des actions qui pour nous seraient des actions dangereuses bon mais ce sont deux façons de voir les choses aussi c'est euh les Norvégiens sont plus au niveau de l'expérience et nous on est plus au niveau de la responsabilité voilà mais ça c'est ce qui m'a frappé quand je suis arrivé ici au niveau des pratiques cela mis à part nos pratiques sont relativement semblables hein euh donc la cohabitation est facile moi j'ai des réunions mensuelles avec mon homologue norvégienne qui permettent de de traiter des bah des points qu'on aurait pu mettre à l'ordre du jour de ces réunions ça peut être des projets ça peut être des points d'ordre logistique euh donc ça c'est formalisé dans ce cadre là mais il y a également euh Josiane la secrétaire qui euh est parfaitement bilingue et qui a des rapports pas quotidiens mais presque avec l'administration norvégienne euh qui règle les petits points quotidiens qui peuvent subvenir.

-Est-ce que vous partagez des locaux en commun?

-Non non non nous disposons du troisième étage et nos collègues norvégiens disposent des deux premiers.

-Et pour le sport ça se passe...

-Alors pour le sport ça ne se passe pas ici hein parce qu'en fait la cour n'est pas du tout adaptée ou équipée donc nos élèves vont euh à l'extérieur prennent le bus euh donc nous louons la patinoire nous louons la piscine ou nous louons euh le gymnase euh ou alors après quand la belle saison arrivera nous allons dans un stade à un kilomètre d'ici mais les installations sportives ici sont quasiment inexistantes ça se fait tout à l'extérieur la cour sert uniquement à prendre les récréations.

-Et comment sont choisies les vacances?

-Alors les vacances euh elles sont choisies euh bah je dirais en fonction des rythmes scolaires donc on respecte bah d'une part ce que nous demandent les instructions officielles mais il faut également intégrer des contraintes locales c'est-à-dire que quand il y a des fêtes nationales on les intègre à nos vacances et puis aussi les contraintes de l'entreprise puisque nous scolarisons les enfants de l'entreprise Total (sonnerie de téléphone) et il est bien naturel que les enfants soient en vacances quand les parents le sont donc quand l'entreprise prend des vacances ces vacances de l'entreprise sont liées aux fêtes nationales locales bon ça c'est les contraintes je dirais fêtes nationales locales et après cela euh on respecte les rythmes français c'est-à-dire des périodes de 7 semaines entrecoupées d'une période d'une ou deux semaines de congé.

-Et pour les horaires?

-Alors là les horaires on est un peu plus calé sur la pratique norvégienne mais ça c'est aussi lié à la gestion logistique de l'établissement c'est-à-dire que on rentre après quasiment en même temps que nos collègues norvégiens et on sort dans l'après-midi mais pas trop tard non plus donc on fait une sorte de journée continue avec une pause de 50 minutes le midi. Donc ce qui fait que nos petits maternelles et nos élémentaires sortent à 14h20 par exemple

-Et vous pouvez m'expliquer comment se passe le recrutement des professeurs?

-Bah de la même façon que mon recrutement c'est-à-dire que les professeurs donc ce sont des professeurs titulaires ils vont constituer un dossier en ligne c'est au mois de novembre euh sur le site de la Mission Laïque française euh ces dossiers sont enregistrés puis ensuite euh la Mission Laïque française publie les vœ... la liste des postes qui seront vacants pour la rentrée suivante les professeurs vont faire des vœux et ces vœux vont être examinés en commission paritaire ensuite il y aura un classement sur chacun des postes proposés et les chefs d'établissement vont recevoir les dossiers scolaires...les dossiers pardon des professeurs qui auront été pré-sélectionnés donc on aura un enregis...un entretien c'est ce que d'ailleurs je suis en train de faire puisque euh on est en plein recrutement euh avec les professeurs qui ont été pré-sélectionnés et ensuite nous établirons quand je dis nous ce sont les chefs d'établissement établissent une sorte de classement euh et ensuite on va communiquer avec le Siège on va communiquer ce classement euh on se mettra d'accord avec le Siège sur un ou deux candidats par poste puis le Siège les fera venir à Paris et il y aura des entretiens cette fois euh je dirais face à face et non pas par téléphone euh et le Siège décidera quels sont les personnels à recruter après tous ces entretiens.

-Et pour les enseignants qui ne sont pas français ça se passe comment?

-Alors nous recrutons uniquement des titulaires de l'Éducation Nationale française

-D'accord

-Donc s'ils sont pas français mais titulaires de l'Éducation Nationale on les recrute hein ça pose aucun problème alors là je parle des temps-plein après nous avons des vacataires qui sont recrutés localement et pour ceux-là ce n'est pas la procédure c'est le chef d'établissement les recrute directement.

-D'accord et il y a combien de professeurs?

-Professeurs temps-plein il y en a 11.

-Et pour les vacataires?

-On en a 5.

-Et ils enseignent ils enseignent quoi?

-Les vacataires?

(hochement de tête)

-Alors euh on a euh un vacataire en norvégien on a euh alors attendez que je ne dise pas de bêtise en norvégien en musique en anglais et puis après ce sont des aides maternelles donc y a



ça fait musique anglais euh musique anglais norvégien et deux aides-maternelle y en a 5.

-Ont-ils reçu une formation supplémentaire?

-Alors moi je vois avec euh leur niveau leurs compétences leurs qualifications et je leur donne les enjeux euh en me basant sur les instructions officielles et les programmes mais ils travaillent en concertation avec les autres professeurs parce qu'ils sont majoritairement employés en maternelle et en élémentaire on n'en a pas euh on a juste la collègue de norvégien en secondaire mais en secondaire n'interviennent que des titulaires.

-Est-ce qu'il arrive que les professeurs travaillent en collaboration avec les professeurs de l'école norvégienne?

- Dans le cadre de projets oui ponctuels mais c'est pas quotidien hein c'est là par exemple Sandrine et notre professeur de dessin vont travailler en collaboration avec la collègue qui s'occupe à ce qui correspond à notre cycle 2.

-Et comment se déroule l'inscription des élèves?

-Alors l'inscription des élèves bon comme ça tient également à la structure de l'école donc euh je dirais en terme administratif ça se déroule comme en France euh bon sauf que pour l'élémentaire etc. il n'y a pas d'accord de la mairie comme ça se passerait en France ensuite bah je dirais qu'il y a une sorte de hiérarchie des demandes hein puisque bien évidemment les enfants de Total sont prioritaires puisque c'est Total qui sponsorise l'école et puis après euh bah je dirais qu'on admet dans la limite des places disponibles euh toutes les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants dans notre établissement.

-Est-ce qu'il y a beaucoup de nationalités différentes?

-Euh oui y en a je les ai plus en tête mais y en a bien 7 ou 8 oui enfin nationalités différentes euh disons qu'on a des binationaux ça y en a pas mal euh donc on peut considérer que ce sont des nationalités différentes donc souvent c'est français plus quelque chose français-norvégien français-gabonais français qu'est-ce qu'on a nigérien euh mais euh couples complètement étrangers on en a quelques uns ce sont essentiellement des Norvégiens qu'est-ce qu'on a on a un couple de Hollandais oui un couple de Canadiens mais en fait ce sont des Égyptiens qui ont un passeport canadien donc euh voilà mais bon si on compte les binationaux on a 7 ou 8 nationalités différentes.

-L'école a toujours ouvert ses portes à...aux autres nationalités?

-La si vous voulez le recrutement enfin l'inscription n'a rien à voir avec la nationalité on inscrit en fonction du souhait des parents à vouloir scolariser leurs enfants dans le système éducatif français puisque là on fonctionne comme ça même si on a fait je dirais des apports de la culture norvégienne culture liée au milieu mais c'est quand même à la base le système éducatif français à partir du moment où le souhait des parents est de les inscrire dans notre établissement pour la raison que j'évoque on les inscrit y a aucun aucune étude de nationalités ni quoi que ce soit bon la seule chose qu'on va demander mais là ça tient plus à la pédagogie c'est que bon euh en maternelle on ne on n'a pas de contrainte au niveau linguistique mais à partir du cours préparatoire là on fait en sorte de vérifier que les enfants ont un minimum de

possibilité de pratiquer le français parce que sinon on va se trouver dans une situation où on aura des enfants qui utiliseront le français langue de scolarisation euh quand c'est à la maternelle ça ne pose pas problème quand on arrive en élémentaire euh ça pose des problèmes si l'enfant n'a pas déjà été scolarisé dans le système français donc en fait on inscrit euh alors c'est si vous voulez c'est pas le euh le terme nationalité n'est pas approprié puisque c'est pas lié à la nationalité c'est lié à la langue si l'enfant arrive jusqu'en CP on inscrit sans sans sans contrainte mais à partir du CE1 moi j'exige que il y ait eu au moins un CP effectué dans le système éducatif français voilà mais c'est là je vais pas observer la nationalité c'est simplement l'antériorité scolaire de l'enfant c'est tout simplement pour qu'il ne soit pas en échec scolaire euh parce que si vous voulez comme on n'est pas en immersion les enfants vont venir 6h chez nous à l'école ça ne suffit pas pour intégrer un cycle s'ils n'ont pas déjà été scolarisés dans notre système éducatif français hein ça c'est la seule contrainte qu'on impose mais ça n'a rien à voir avec la nationalité

-D'accord. Et en général ils sont expatriés ou ils sont nés ici ?

-Euh à 80% ils sont expatriés et quelques uns euh alors nés bah c'est les parents norvégiens oui mais c'est y en a relativement peu on va dire que la très grosse majorité sont des enfants d'expatriés

-D'accord. Est-ce qu'il existe un système de bourse ?

-Oui mais eh bien l'école étant euh agréée par l'Etat français on bénéficie aussi du système de bourse de l'AEFE euh alors en revanche compte tenu du niveau socio-culturel de nos parents euh leur niveau de vie ne leur permet pas de prétendre à l'attribution de bourses

-Et en fait c'est quoi vos liens avec l'AEFE ?

-Alors euh nos liens avec l'AEFE bon l'AEFE est le je dirais premier opérateur d'enseignement français à l'étranger, la Mission Laïque le second donc bon y a un partenariat entre les deux sièges euh alors je dirais que l'AEFE a par sa taille par son historique par son histoire euh une prééminence sur la Mission Laïque Française en ce sens que l'AEFE euh délivre les homologations enfin ce n'est pas l'AEFE qui les délivre mais c'est l'AEFE qui les étudie quand je parle d'homologation c'est-à-dire l'attestation disant que l'établissement est conforme à ce que les autorités françaises attendent de lui hein ça c'est l'AEFE qui va étudier les dossiers et mettre un avis favorable ou défavorable donc ça c'est un lien je dirais quasiment hiérarchique puisque de toute façon si on n'a pas cette habilitation euh bon on peut toujours fonctionner mais en revanche les périodes de scolarité qui sont effectuées dans notre établissement ne seront pas reconnues en France ça veut dire que les élèves normalement inscrits dans un autre établissement français sans qu'on ait évalué leur niveau avec cette habilitation on devient un établissement français normal et donc les différents documents que je peux établir comme les passages de classe les certificats de scolarité etc. sont valables de plein droit dans tous les établissements scolaires français qu'ils soient métropolitains qu'ils soient étrangers voilà donc c'est un lien fort qui nous unit puisque s'il n'y a pas de reconnaissance ça ne peut pas fonctionner. Alors après je dirais qu'on est dans la même maison euh puisqu'on est tous euh de l'Education Nationale détachés je dirais dans deux entités différentes mais bon on moi l'année la semaine prochaine je vais à Budapest et je participe aux réunions des chefs d'établissement euh de la zone donc l'AEFE va gérer tous ces réseaux euh va gérer toutes ces rencontres et les établissements de la Mission Laïque y

sont conviés comme étant des partenaires

-Et pouvez-vous me parler des programmes ?

-Ce sont les programmes français euh auxquels on va rajouter des éléments de la culture nationale euh mais ce sont les programmes français

-Vous avez des exemples par rapport à vos apports de la culture ?

-Bah ça peut être bon euh si je j'étudie euh l'âge du fer on va aller visiter le musée de Stavanger euh y a un bon musée archéologique et donc on va étudier l'âge du fer en Norvège par exemple voilà donc euh euh l'autre jour nos élèves sont allés voir un laboratoire de bio biologie bon c'était dans le cadre de biologie mais on est allé voir un laboratoire norvégien donc on utilise les possibilités locales

-A partir de quel âge les enfants commencent à apprendre l'anglais...

-3 ans

-Et le norvégien

-3 ans pour l'anglais et le norvégien on va dire euh c'est le CE2 donc ça fait 8 ans 8-9 ans

-Est-ce qu'il y a des aménagements au Brevet pour les enfants qui ne sont pas français ?

-Non non non non puisque euh si vous voulez ils sont scolarisés dans un établissement qui suit un cursus français il n'y a aucune raison d'avoir des aménagements en revanche là on a deux élèves euh dont une Norvégienne et l'autre la petite qui est euh égyptienne au départ mais qui a un passeport canadien euh pour lesquelles on est pratiquement en langue de scolarisation français langue de scolarisation donc là on leur fait du soutien en français pour les préparer à l'examen mais y aura pas d'épreuves spéciales pour elles elles vont passer les épreuves générales c'est simplement au niveau de leur préparation.

-D'accord. Est-ce que vous savez si le Bac français est suffisant pour entrer dans une université norvégienne ?

-Euh là je ne sais pas je ne peux pas vous dire parce que là moi je ne suis pas confronté à cela puisque euh bon avant l'établissement scolarisait jusqu'à la Terminale mais là on ne scolarise que jusqu'à la Seconde. Mais bon à ma connaissance euh je vois des Norvégiens qui sont scolarisés chez nous et qui continuent leur cursus euh dans le système norvégien après la Seconde et je ne connais aucun Français qui a continué dans le système norvégien.

-D'accord.

-Ou alors après il va intégrer complètement le système norvégien mais au départ il ne vient pas avec des diplômes français il va passer des diplômes norvégiens au fur et à mesure mais honnêtement je ne peux pas vous dire s'il y a une équivalence de diplôme à ce niveau-là.

-Et quels sont la mission et le projet éducatif de l'école ?

-Eh bien je dirais que la mission c'est que ces élèves qui nous sont confiés pendant trois ans euh doivent pouvoir réintégrer un établissement français euh à n'importe quel moment voilà donc on doit faire en sorte de proposer euh un enseignement euh qui soit conforme à ce qui se passe en France ou dans d'autres établissements français de l'étranger donc ça c'est la si vous voulez que la parenthèse qu'ils vont vivre en Norvège de 3 ans en général euh ne soit pas ne les pénalise pas dans leur scolarité voilà ça c'est la mission je dirais de base.

-Et selon vous quels sont les attentes des parents français et des parents non-français ?

-Alors les parents français euh bah c'est ce que je viens de vous dire hein euh en plus euh mais ça c'est quelque chose qui est enfin relativement ça commence ça a commencé à apparaître une dizaine d'années il y a une attente aussi au niveau des langues internationales hein c'est-à-dire que nos parents veulent bien que les élèves que leurs enfants soient éduqués dans le système scolaire français mais en même temps ils attendent plus notamment d'anglais hein et donc là on a mis un programme en place cette année euh qui nous permet d'arriver à proposer 10 heures de programme en anglais 10 heures de langues donc par exemple pour nos 6^e on est à quasiment à moitié de l'emploi du temps alors ce programme a été mis en place bon après mûres réflexions et beaucoup de concertation euh oui on s'est attaché notamment à une réflexion avec une IAIPR d'anglais hein bon qui est affectée au siège de la Mission Laïque et en fait ça consiste à non pas augmenter démesurément les heures d'anglais mais à dispenser certaines disciplines en anglais qui correspondrait au DNL en France mais comme nos profs n'ont pas forcément les habilitations de DNL on a recouru à ce qu'on a appelé le co-enseignement c'est-à-dire qu'en fait j'ai recruté un professeur anglais titulaire mais de l'enseignement supérieur puisque bon je recherchais un professeur anglais ayant des compétences dans l'enseignement français donc j'ai trouvé ce professeur qui convient parfaitement même s'il n'est pas titulaire euh même s'il n'est pas certifié donc c'est un professeur natif et son rôle euh ça va être de travailler en complément des professeurs français dans certaines disciplines par exemple en histoire-géo, en musique, en sport, en arts graphiques, technologie donc les professeurs travaillent en binôme le professeur français conçoit le cours dans le cadre des programmes français et ce professeur anglais va dispenser le cours qui aura été élaboré par son collègue français évidemment ça demande une grosse concertation parce que toutes les notions ne peuvent pas être transmises de cette manière par exemple en géographie il y a des notions trop complexes qui ne peuvent pas être transmises en anglais parce que le niveau de nos enfants ne le permettrait pas donc il y a une concertation qui fait que l'on détermine quels thèmes et quelles notions pourront être euh dispensés en anglais quand c'est fait le professeur français va faire son cours ils vont se réunir voir comment ils vont le traduire et le professeur anglais va le dispenser mais les deux professeurs sont simultanément présents devant les élèves voilà l'avantage de cela c'est qu'on a un professeur natif avec tous les avantages que ça suppose au niveau linguistique hein euh et le deuxième avantage est que on continue à s'inscrire dans l'apprentissage des notions françaises et donc ça nous a permis de ne pas faire exploser les emplois du temps parce qu'on a par exemple euh une heure de géographie par semaine en anglais mais ce n'est pas une heure qui s'est rajoutée à l'emploi du temps c'est une heure qui est déjà prévue à l'emploi du temps en géographie simplement c'est une heure d'enseignement de géographie en anglais donc voilà on est resté au niveau des horaires dans les horaires statutaires hein les horaires officiels les enfants ne sont pas surchargés mais en revanche l'exposition à l'anglais a beaucoup augmenté et ça c'est une réponse à la demande des familles et c'est une réponse d'autant plus adaptée que d'une part elle permet de poursuivre l'enseignement des notions prévues aux instructions officielles dans les programmes et d'autre part elle permet une plus grande exposition à l'anglais des enfants

-D'accord et quels sont les liens avec les parents ?

-Alors les liens avec les parents c'est les liens qu'on a dans des établissements traditionnels c'est-à-dire que on a des réunions euh avec eux dans le cadre d'un conseil d'établissement qui s'appelle l'IRJE un groupement d'informations puis ensuite euh les délégués de parents sont représentés au conseil de classe euh on reçoit les parents une fois par trimestre euh bon puis après il y a des rencontres ponctuelles sur rendez-vous si nécessaire donc ça fonctionne on a si vous voulez on est une petite structure mais le fonctionnement de cette structure est complètement calée sur le mode de fonctionnement d'un établissement français bon ça a nécessité quelques adaptations puisque on a quand même des différences notamment physiques des différences liées au public qu'on va accueillir puisque contrairement à ce qui se passe en France où on a une école maternelle, une école primaire, un collège, un lycée, on a regroupé tout sous un même toit

-Et croyez-vous que cette école apporte un plus par rapport à une école française en France ?

-Bah elle apporte un plus dans ce sens que déjà la présence des enfants à l'étranger c'est un plus donc hein forcément elle apporte un plus et je dirais euh qu'elle apporte un plus parce qu'elle essaie de transformer la chance que les enfants ont de vivre en Norvège en je dirais des apports euh pédagogiques c'est bon on constate qu'ils ont une chance d'être là et puis on essaie de jouer justement sur cette situation privilégiée pour faire en sorte qu'ils puissent apprendre plus de notions que celles qu'ils apprendraient en France.

-Et pensez-vous que cette école peut aider les enfants à s'intégrer dans la communauté norvégienne ?

- (plusieurs soupirs) Là c'est difficile à répondre si vous voulez au niveau des échanges que nous avons nous en avons pas suffisamment bon en revanche ça permet à nos élèves de faire des rencontres avec de jeunes norvégiens mais après à titre personnel là malheureusement on ne peut plus intervenir bon je dirais que ça permet des rencontres alors est-ce que les rencontres sont suffisamment nombreuses je ne le pense pas mais au moins ça permet des rencontres mais après au-delà c'est aussi aux enfants de souhaiter poursuivre ces rencontres mais dans le cadre privé ou de ne pas le faire mais a minima oui a minima oui

-J'ai vu que l'école allait déménager dans quelques années

-Oui

-Pensez-vous que ça va causer des changements ou...

-Je ne peux pas répondre euh parce que comme c'est la mairie qui nous affecte des locaux bon d'une part je ne sais pas quand et d'autre part je ne sais pas où alors des changements de quels ordres de quel ordre?

-Euh par rapport au contact avec les Norvégiens

-Ah bah de toute façon il y a de fortes chances qu'on déménage dans une autre école norvégienne bon si vous voulez c'est lié à la démographie bon vous avez peut-être remarqué il

y a énormément de bébés norvégiens euh donc actuellement je crois que c'est un phénomène national mais au moins sur Stavanger le nombre d'enfants euh a explosé et donc nos collègues norvégiens qui occupent les deux premiers étages n'ont plus suffisamment de place pour accueillir leurs élèves dans de bonnes conditions donc tout naturellement on nous a demandé d'aller dans un endroit où il y aura moins d'effectifs norvégiens pour remettre à disposition de nos collègues norvégiens les locaux que nous occupons actuellement mais ça ne nous coupera pas des Norvégiens car vraisemblablement nous serons accueillis dans une autre école norvégienne .

-D'accord. Si je ne me trompe pas le 17 mai c'est la fête nationale

-Oui absolument

-Pensez-vous que c'est important de participer au défilé avec les Norvégiens ?

-Mais nous participons oui c'est important bien sûr bah je dirais que c'est l'ouverture d'une part et c'est l'intégration d'autre part si on euh je n'imagine même pas que les enfants n'y défilent pas le 17 mai puisque dans l'esprit des Norvégiens c'est pas c'est une fête nationale à laquelle on convie l'ensemble de la communauté donc c'est pas uniquement les écoles norvégiennes toutes les écoles défilent les écoles internationales dont nous dont nous faisons partie c'est c'est tout à fait normal

-Et je crois que j'ai vu sur le site de la Mission Laïque « 2 cultures, 3 langues »

-Oui

-Qu'est-ce que cela signifie ?

-Alors « 2 cultures, 3 langues » donc deux cultures c'est la culture française et la culture nationale et trois langues c'est la le français, l'anglais comme langue de communication internationale et le norvégien donc nous sommes en plein dedans.

-D'accord. Je n'ai plus de questions. Je vous remercie.

-Bah je vous en prie.

Tableau d'analyses catégorielles

Thèmes	Citations	Analyse
Recrutement et enseignement	« Procédure en vigueur à la mission laïque »	La majorité des enseignants sont des titulaires de



	<p><i>« A l'étranger on n'a pas de visites d'inspecteur aussi régulièrement qu'en France »</i></p> <p><i>« Les méthodes d'enseignement, j'ai toujours considéré qu'elle devaient s'adapter »</i></p> <p><i>« les professeurs titulaires vont constituer un dossier en ligne sur le site de la mission laïque [...] ces vœux vont être examinés en commission paritaire »</i></p> <p>Après entretien, « les chefs d'établissement établissent une sorte de classement ».</p> <p><i>« Nous recrutons uniquement des titulaires de l'Education Nationale »</i></p> <p><i>« Nous avons des vacataires qui sont recrutés localement et pour ceux-là ce n'est pas la procédure c'est le chef d'établissement les recrute directement »</i></p>	<p>l'Education Nationale recrutés par la Mission laïque et le chef d'établissement. Les vacataires sont recrutés, quant à eux, par le chef d'établissement au niveau local.</p> <p>Les méthodes de travail doivent s'adapter au public mais les professeurs sont moins inspectés que sur le territoire national. Leur travail est donc plus souple tout en respectant le programme scolaire en vigueur en France.</p>
<p>Organisation de l'école</p>	<p><i>« Les procédures [...] sont calées sur celles de l'Education Nationale ou celles de l'AEFE mais [...] les degrés intermédiaires de la hiérarchie sont diminués donc les décisions sont plus faciles » (souplesse)</i></p> <p><i>« c'est une petite structure nous n'avons pas les personnels notamment de service »</i></p> <p><i>« C'est une école d'entreprise »</i></p> <p><i>« Le fonctionnement de cette structure est complètement calé sur le mode de fonctionnement d'un établissement français »</i></p>	<p>Bien que ce soit une école d'entreprise financée par l'entreprise Total, elle fonctionne de la même manière qu'une école traditionnelle en France. A l'exception qu'elle regroupe dans les mêmes locaux les niveaux de la maternelle à la seconde. Le fonctionnement est plus souple et le chef d'établissement est assez libre dans ses décisions.</p>
<p>Double Culture</p>	<p><i>« Nous sommes sur la liste des</i></p>	<p>C'est avant tout une école</p>



	<p><i>établissements français [...] ça consiste à respecter les programmes, les horaires, les rythmes... »</i></p> <p><i>« obligation de dispenser du norvégien » : « c'est une ouverture sur le pays »</i></p> <p><i>« Vivre à l'étranger ça ne consiste pas à être replié sur soi-même dans le cadre d'une petite communauté française [...] c'est aussi s'ouvrir et essayer de découvrir les autres »</i></p> <p><i>« Ce sont les programmes français auxquels on va rajouter des éléments de la culture nationale »</i></p> <p><i>« Les vacances elles sont choisies en fonction des rythmes scolaires donc on respecte ce que nous demande les instructions officielles mais il faut également intégrer les contraintes locales (fêtes nationales) »</i></p> <p><i>« 2 cultures, 3 langues [...] c'est la culture française et la culture nationale et trois langues c'est la le français, l'anglais comme langue de communication internationale et le norvégien donc nous sommes en plein dedans »</i></p>	<p>française donc elle respecte le programme, le nombre d'heures d'enseignement et doit préparer les élèves au passage des diplôme français. Elle utilise également les manuels recommandés par le Ministère. Mais par sa localisation géographique, elle doit s'adapter aux coutumes locales et participe aux traditions norvégiennes (fête nationale, défilés, jours férié) qu'elle doit inclure dans son fonctionnement.</p>
<p>Création et Financement</p>	<p><i>« cette école a été fondée par euh la Mission Laïque française en 74 pour scolariser les enfants des collaborateurs du groupe à l'époque c'était Alf Aquitaine qui est devenu après Total hein donc euh c'est Total qui sponsorise l'école hein euh il n'y a pas de participation de l'Etat français donc c'est Total qui prend en charge entièrement la l'exploitation de l'école le fonctionnement de l'école »</i></p> <p><i>« Total a négocié avec la commune l'attribution de locaux »</i></p>	<p>La Mission Laïque est à l'origine de cette école et assure sa gestion quotidienne. Elle est missionnée par l'entreprise Total qui assure seule le financement de l'école. L'entreprise influence directement le fonctionnement de l'école puisque c'est Total qui négocie avec la commune pour l'emplacement, la présence des élèves dépend de l'affectation de leurs parents et</p>

	<p>« on a affecté ces bâtiments à Total enfin à l'école française »</p> <p>« c'est un établissement qui est relativement atypique par rapport à ce que vous pouvez visiter dans les capitales car c'est un établissement qui est relié au réseau de la Mission Laïque française »</p> <p>« c'est une école un peu particulière puisque c'est une école d'entreprise »</p> <p>« ce programme a été mis en place bon après mûres réflexions et beaucoup de concertation euh oui on s'est attaché notamment à une réflexion avec une IAIPR d'anglais hein bon qui est affectée au siège de la Mission Laïque »</p>	<p>les vacances scolaires peuvent être organisées en fonction de l'entreprise.</p>
<p>Agence pour l'enseignement français à l'étranger</p>	<p>« on bénéficie aussi du système de bourse de l'AEFE »</p> <p>« l'AEFE est le je dirais premier opérateur d'enseignement français à l'étranger, la Mission Laïque le second donc bon y a un partenariat entre les deux sièges euh alors je dirais que l'AEFE a par sa taille par son historique par son histoire euh une prééminence sur la Mission Laïque Française en ce sens que l'AEFE euh délivre les homologations enfin ce n'est pas l'AEFE qui les délivre mais c'est l'AEFE qui les étudie quand je parle d'homologation c'est-à-dire l'attestation disant que l'établissement est conforme à ce que les autorités françaises attendent de lui hein ça c'est l'AEFE qui va étudier les dossiers et mettre un avis favorable ou défavorable donc ça c'est un lien je dirais quasiment hiérarchique puisque de toute façon si on n'a pas cette habilitation euh bon on peut toujours fonctionner mais en revanche les périodes</p>	<p>Etant donné que l'école n'est pas financée par l'Etat, elle n'a pas à faire directement à l'AEFE. Mais c'est elle qui l'a homologuée permettant de l'inscrire sur la liste des écoles françaises à l'étranger. Un partenariat est mis en place entre la Mission Laïque française et l'AEFE concrétisé par des réunions entre l'ensemble des chefs d'établissement notamment pour échanger sur leurs pratiques.</p>

	<p><i>de scolarité qui sont effectuées dans notre établissement ne seront pas reconnues en France »</i></p> <p><i>« je participe aux réunions des chefs d'établissement euh de la zone donc l'AEFE va gérer tous ces réseaux euh va gérer toutes ces rencontres et les établissements de la Mission Laïque y sont conviés comme étant des partenaires »</i></p>	
Partenariat Local	<p><i>« Dans le cadre de projets oui ponctuels mais c'est pas quotidien hein c'est là par exemple Sandrine et notre professeur de dessin vont travailler en collaboration avec la collègue qui s'occupe à ce qui correspond à notre cycle 2 »</i></p> <p><i>« nous occupons des bâtiments dans un établissement scolaire norvégien donc tout naturellement nous avons des projets communs avec nos collègues norvégiens alors en raison des barrières linguistiques ce sont des projets qui sont liés aux disciplines artistiques notamment tout ce qui est arts plastiques et la musique »</i></p>	<p>L'école occupe le même bâtiment qu'une école norvégienne ce qui facilite la mise en relation des professeurs et l'émergence de projets divers.</p> <p>Mais ce partenariat est restreint en raison de la barrière linguistique et des différences dans la manière d'enseigner.</p>
Public	<p><i>« les enfants de Total sont prioritaires puisque c'est Total qui sponsorise l'école »</i></p> <p><i>« on admet dans la limite des places disponibles euh toutes les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants dans notre établissement »</i></p> <p><i>« si on compte les bi-nationaux on a 7 ou 8 nationalités différentes »</i></p> <p><i>« l'inscription n'a rien à voir avec la nationalité on inscrit en fonction du souhait des parents à vouloir scolariser leurs enfants dans le système éducatif »</i></p>	<p>Etant donné que l'école est financée par Total, les enfants des salariés sont prioritaires sur les listes d'admission. Les autres places sont admises après étude de dossiers.</p> <p>En revanche, lorsque les élèves postulent pour l'entrée en CE1, la condition est d'avoir suivi au moins une année d'enseignement en français.</p> <p>L'école ouvre aux droits boursiers sous conditions de ressources des familles.</p> <p>Bien que l'école soit ouverte à tous, la majorité des élèves sont</p>

	<p>français »</p> <p>« à partir du cours préparatoire là on fait en sorte de vérifier que les enfants ont un minimum de possibilité de pratiquer le français »</p> <p>« l'enfant arrive jusqu'en CP on inscrit sans contrainte mais à partir du CE1 moi j'exige que il y ait eu au moins un CP effectué dans le système éducatif français »</p> <p>« à 80% ils sont expatriés »</p> <p>« l'école étant euh agréée par l'Etat français on bénéficie aussi du système de bourse de l'AEFE »</p>	expatriés.
Attentes des parents	<p>« Il y a une attente aussi au niveau des langues internationales hein c'est-à-dire que nos parents veulent bien que les élèves que leurs enfants soient éduqués dans le système scolaire français mais en même temps ils attendent plus notamment d'anglais »</p> <p>« Les liens avec les parents c'est les liens qu'on a dans des établissements traditionnels »</p>	<p>Les parents peuvent intervenir dans la vie de l'école par l'intermédiaires de systèmes identiques aux écoles française (conseil de classe, délégués des parents...)</p> <p>Ils attendent beaucoup de l'école notamment en matière de langues vivantes essentiellement l'anglais.</p>
Les apports de l'école	<p>« Elle apporte un plus parce qu'elle essaie de transformer la chance que les enfants ont de vivre en Norvège [...] on constate qu'ils ont une chance d'être là et puis on essaie de jouer justement sur cette situation privilégiée pour faire en sorte qu'ils puissent apprendre plus de notions que celles qu'ils apprendraient en France »</p>	<p>Cette école transmet les mêmes enseignements et connaissances qu'une école traditionnelle française. Cependant, elle permet aux élèves de tirer bénéfice de leur situation à travers la transmission d'une diversité culturelle et de coutumes locales.</p>